

But that did not mean that the opinion of the minority was not to be taken into account. It did not mean that there should not be sought in the opinion of the minority what corresponded to essential, vital and legitimate interests, and that an attempt should not be made to include it, separated from polemical arguments, in the majority text. If the majority had not observed that rule, it might have been accused of intolerance. But the Committee had asked the minority to undertake further discussions on the chance of reaching an agreement; the majority had accepted that hazard.

It had accepted it, saying to the USSR clearly and firmly, for the decision depended on that country, that if the Soviet Union so wished, if it subordinated national sovereignty and national egoism to the interests of humanity, agreement would be reached. If, on the contrary, the USSR continued to put a kind of infallibility, combined with a kind of chauvinism, above broader interests, it was taking upon itself the responsibility of future ruin, well knowing that that ruin would spare no one.

The meeting rose at 1.15 p.m.

HUNDRED AND FIFTY-SEVENTH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Thursday, 4 November 1948, at 3 p.m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

58. Continuation of the discussion on the reports of the Atomic Energy Commission : report of the First Committee (A/690, A/690/Corr. 1 and A/700)

Mr. RISTIC (Yugoslavia) said that, since November 1945, when the United States of America, United Kingdom and Canada had proposed in a common resolution that a special commission should be set up to prepare a plan for the prohibition of atomic weapons and the international control of atomic energy, that question, which was today perhaps the crucial question for humanity, had remained stationary. It had been very carefully studied by scientists and others yet today a deadlock had been reached.

The reason for that situation was very simple, although efforts were made to complicate in order to conceal its existence. No progress at all had been made towards a concrete solution

Mais cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas tenir compte de l'avis de la minorité, cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas rechercher dans l'avis de la minorité ce qui correspond à des intérêts essentiels, vitaux et légitimes, et qu'il ne faille pas chercher à inclure cette opinion, en la dépouillant de tout caractère de polémique, dans le texte de la majorité. Si la majorité n'avait pas observé cette règle, on pourrait l'accuser d'intolérance, mais la Commission a demandé à la minorité de procéder à d'autres pourparlers et d'essayer encore d'aboutir à un accord. La majorité a accepté de risquer cette chance.

Elle l'a accepté en disant clairement et fermement à l'URSS que c'est d'elle que dépend la décision; que, si elle le veut, si elle fait plier la souveraineté nationale et l'égoïsme national devant l'intérêt de l'humanité, l'accord sera réalisé. Si, au contraire, l'URSS persiste à mettre une certaine infailibilité, jointe à un certain chauvinisme, au-dessus des intérêts majeurs, elle prend la responsabilité des ruines futures, en sachant bien que personne ne sera épargné.

La séance est levée à 13 h. 15.

CENT-CINQUANTE-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le jeudi 4 novembre 1948, à 15 heures.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

58. Suite de la discussion sur les rap- ports de la Commission de l'Énergie atomique : rapport de la Première Commission (A/690 et A/700)

M. RISTIC (Yougoslavie) constate que, depuis novembre 1945, date à laquelle les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et le Canada proposèrent dans une déclaration commune la création d'une commission spéciale chargée d'élaborer un projet d'interdiction de l'arme atomique et de contrôle international de l'énergie atomique, cette question, qui est pour l'humanité d'aujourd'hui en quelque sorte la question vitale, en est restée au même point. Elle a fait l'objet d'études minutieuses dans les milieux scientifiques et autres. Pourtant, on se trouve aujourd'hui dans une impasse.

Pour M. Ristic, la raison qui a déterminé cette situation est très simple bien qu'on s'efforce de la compliquer afin d'en dissimuler l'existence. Si l'on n'a pu avancer d'un seul pas vers la

of the problem purely on account of the existence of the atomic bomb and of the refusal to destroy it. The Power which possessed it, in spite of its demagogic statements to the contrary, was in fact opposed to the prohibition of the use of atomic weapons. Filled with a childlike pride in being the sole possessor, that Power intended to use it, not, it was true, for material destruction and physical massacre, but for intimidation and propaganda, and consequently for aggressive politics.

It was clear that in such an atmosphere of armaments races and incitement to war there could be no talk of international security, still less any solution of the infinitely complex problem of the control of atomic energy. The problem was rendered more difficult by the fact that the accumulation of those atomic weapons, possessed by a single State and inconceivably powerful, was being openly publicized.

The adoption of the Canadian proposal, — and it would doubtless be adopted by an overwhelming majority of the General Assembly — would not solve the deadlock. That proposal had in it nothing new. Its provisions could all be found in the Acheson-Lilienthal report and in the Baruch Plan. According to either the original text (A/C.1/308) or the amended text (A/C.1/340), that proposal, ostensibly noble and coldly objective, amounted to the following declaration: that the United States intended to preserve its stock of atomic bombs intact and to be free to use them; professedly for the good of humanity but in fact in its own interests, the United States insisted that all other countries should sacrifice a considerable part of their national sovereignty and put at the disposal of an agency, whose members would be chosen by the United States, their uranium and thorium mines, their laboratories and factories. The situation therefore remained the same. The United States, having made sure of a majority in the various organs of the United Nations, intended to retain the privilege of being the only Power to possess the atomic bomb and to reserve for itself the right to use that bomb as a psychological weapon. To the monopoly which they had or thought they had, could be added the real monopoly of exploiting for political ends the possibility of using the atomic weapon. Whether it was used materially or psychologically, its harmful and aggressive effect was the same. In either case the atomic weapon was placed at the disposal of an insane ambition for world domination and, it must be added, of United States imperialism.

solution concrète de ce problème, cela tient uniquement à ce que la bombe atomique existe et qu'on ne veut pas la détruire. La Puissance qui la détient, malgré ses déclarations démagogiques, s'oppose en fait à l'interdiction de l'usage de l'arme atomique. Puérilement fière d'être seule à la posséder, elle entend s'en servir, non pas certes à des fins de destruction matérielle et de massacres physiques, mais à des fins d'intimidation et de propagande et, par conséquent, à des fins d'agression politique.

Il est évident que dans un tel climat de course aux armements et l'incitation à la guerre, on ne saurait parler de sécurité nationale et encore moins résoudre le problème infiniment complexe du contrôle de l'énergie atomique. Cela est d'autant plus difficile que les armes atomiques, dont personne jusqu'ici n'avait pu imaginer la puissance, sont non seulement détenues par un seul État, mais que leur accumulation est rendue ostensiblement publique.

L'adoption de la proposition canadienne — et qui pourrait douter que l'Assemblée générale adoptera à une écrasante majorité cette proposition — ne permettra pas de sortir de l'impasse. En effet, cette proposition n'apporte absolument rien de nouveau. Ses dispositions sont déjà toutes contenues dans le rapport Acheson-Lilienthal et dans le plan Baruch. Que l'on en examine le texte original (A/C.1/308) ou le texte amendé (A/C.1/340), cette proposition, sous des dehors nobles et un aspect froidement objectif, peut se réduire à la déclaration suivante: les États-Unis veulent garder intact leur stock de bombes atomiques et avoir toute latitude de s'en servir; mais, par contre, sous prétexte de servir le bien de l'humanité — en réalité pour servir leurs propres intérêts — ils exigent que tous les autres pays sacrifient une bonne partie de leur souveraineté nationale et mettent à la disposition d'un organisme, dont les membres seraient choisis par les États-Unis, leurs mines d'uranium et de thorium, leurs laboratoires et leurs usines. La situation reste donc toujours la même. Les États-Unis, se servant de la majorité qu'ils se sont assurée au sein des divers organes des Nations Unies, entendent garder le privilège d'être la seule Puissance à posséder la bombe atomique et se réservent toute latitude de se servir de cette bombe comme d'une arme psychologique. À ce monopole qu'ils ont ou croient avoir, vient s'ajouter le réel monopole de l'utilisation à des fins politiques de la possibilité de se servir de l'arme atomique. Que l'on considère l'utilisation de l'arme atomique sur le plan matériel ou sur le plan psychologique, sa nocivité, son agressivité est la même. Dans l'un et l'autre cas, l'arme atomique est mise au service d'une ambition insensée de domination mondiale et, il faut bien le dire, de l'impérialisme des États-Unis.

The only practical result of the Canadian resolution would be to adjourn *sine die* the examination of the most important and most urgent question in the world. That meant postponing its solution and consequently opposing the prohibition of the atomic weapon itself, although that prohibition should be the United Nations very first concern and sacred duty. If the Canadian resolution were considered in terms of facts and not of phrases and sophisms, it would merely result in the setting up of an international system of control acting outside the Security Council, contrary to the General Assembly resolution 41 (I) of 14 December 1946.

Clearly the one and only aim was to evade the principle of unanimity, upon which the work of the Security Council rested, to elude unanimity in a field where it alone could be particularly valuable and fruitful. An attempt was being made to turn an international control agency into an agency controlled by the United States, or, what amounted to the same thing, by the majority which the United States possessed in all those organs of the United Nations where the principle of unanimity did not apply.

The desire to place that international control agency outside the Security Council was clear evidence of a desire to benefit from the fault inherent in the structure of all organs where a pre-established majority, an automatic mechanism, in other words, ruled in the guise of democracy.

The majority considered that the control of uranium and thorium should begin at the stage of extraction. The international control agency would thus have absolute control over the extraction, transport and treatment of fissionable material; it could even work the mines itself. To give such power to an international control agency would be tantamount to turning it into a vast international espionage centre, with freedom to interfere in the economic life of all nations. That was what some were attempting to justify on the basis of «the ineluctable exigencies of international security».

It was clear that the first step to be taken along the road of international security was the destruction of existing atomic weapons, together with the cessation of the manufacture of new atomic weapons and an agreement to prohibit their use. Until that first step had been taken, there could be no confidence in a theoretically international control agency, and no faith that the monopoly it enjoyed would be really used for the benefit of the whole of humanity. In the circumstances, it was incomprehensible that

Le seul résultat pratique de la résolution canadienne serait d'ajourner *sine die* l'examen du problème le plus important qui soit et dont la solution est la plus urgente de toutes. Remettre à une date indéterminée l'examen de ce problème, c'est à plus forte raison en remettre la solution et donc s'opposer à l'interdiction de l'arme atomique elle-même, alors que cette interdiction devrait être le premier souci, la tâche sacrée, de l'Organisation des Nations Unies. Si l'on place la résolution canadienne sur le plan des faits, et non sur celui des phrases et des sophismes, le résultat de cette résolution ne serait que la création d'un système de contrôle international agissant, contrairement à la résolution 41 (I) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1946, en dehors du Conseil de sécurité.

Il est évident qu'on ne vise par là qu'un seul but : tourner le principe de l'unanimité qui est à la base du fonctionnement du Conseil de sécurité, se soustraire à l'unanimité dans le domaine où, plus que dans tout autre, elle peut être seule salutaire et fertile. On essaie de faire, d'un organisme international de contrôle, un organisme sous le contrôle des États-Unis ou, ce qui revient au même, de la majorité dont les États-Unis disposent dans tous les organes des Nations Unies où le principe de l'unanimité ne joue pas.

Placer cet organisme international de contrôle en dehors du Conseil de sécurité, c'est, de toute évidence, vouloir profiter du défaut de structure inhérent à tous les organes où une majorité pré-établie, automatique, fait figure de démocratie.

La majorité estime que le contrôle de l'uranium et du thorium doit commencer au stade de leur extraction. L'organisme international de contrôle aurait ainsi un pouvoir absolu en matière d'extraction, de transport et de traitement des matières fissiles; il pourrait même exploiter lui-même les mines. Donner ce pouvoir à l'organisme international de contrôle revient à en faire un immense réseau d'espionnage international, en lui laissant toute liberté de s'ingérer dans la vie économique de toutes les nations. C'est là ce qu'on veut justifier par «les exigences inéluctables de la sécurité internationale».

M. Ristic souligne qu'il est évident que le premier pas à faire sur la voie de la sécurité internationale serait de détruire les armes atomiques existantes, de mettre fin à la fabrication d'armes atomiques nouvelles et de convenir de l'interdiction de leur emploi. Tant que l'on n'aura pas franchi cette première étape, on ne peut avoir confiance dans cet organisme de contrôle théoriquement international, on ne peut croire sincèrement que le monopole qu'il détendrait s'exercerait réellement au nom de l'humanité.

anyone should wish to give to that agency complete liberty to dispose of the most valuable international possessions.

The minority had rejected the atomic energy proposals for limiting national sovereignty. Some people had described the attitude of that minority as «reactionary» and had gone so far as to say that national sovereignty was incompatible with the existence of control of atomic energy. It was clearly a reversal of the logical order of things to approve, or even to consider, the establishment of a system of international co-operation before the fulfilment of certain conditions, such as the destruction and prohibition of atomic weapons and the utilization of atomic energy for peaceful purposes.

In an earlier speech at the 155th plenary meeting, Mr. Austin, the representative of the United States, had hardly mentioned the prohibition of atomic weapons, nor held out the slightest hope that his country might agree to destroy its stocks of atomic weapons. On the contrary, all he had done was to make the Union of Soviet Socialist Republics solely responsible for the present deadlock. Yet the Union of Soviet Socialist Republics had given proof of willingness to accept «the nature and extent of participation in the world community required of all nations in this field».¹ The Union of Soviet Socialist Republics had shown its good will and desire to free humanity from the atomic nightmare. With that intention, it had proposed a logical, simple and coherent resolution, requiring the simultaneous signature of a convention on the prohibition of atomic weapons and of a convention on the control of atomic energy, and their simultaneous entry into force (A/C.1/310).¹

The Union of Soviet Socialist Republics draft resolution was the only means of resolving the fundamental question at present before the United Nations. But the United States did not wish the problem to be solved, because it intended not only to keep the atomic bombs it possessed but also to secure for itself possession of all the world sources of atomic raw materials.

It had already been said, and he wished to stress the point again, that the essential difference between the United States resolution and that of the USSR lay in the fact that the United States resolution would grant the international control agency all rights to carry on research concerning the use of atomic energy for military

tout entière. M. Ristic ne comprend pas comment, dans ces conditions, on peut donner à cet organisme de contrôle toute latitude de disposer des biens internationaux les plus précieux.

La minorité a rejeté les propositions sur l'énergie atomique qui tendent à limiter la souveraineté nationale. M. Ristic appelle que certains ont qualifié cette attitude de «réactionnaire». On est même allé jusqu'à dire que la souveraineté nationale est incompatible avec l'existence du contrôle de l'énergie atomique. Pour M. Ristic, si l'on accepte ou même si l'on envisage seulement l'établissement d'un système de collaboration internationale avant la réalisation de certaines conditions telles que la destruction et l'interdiction des armes atomiques et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, on renverse l'ordre logique des choses.

M. Ristic rappelle que, dans sa déclaration faite au cours de la 155^e séance plénière, le représentant des États-Unis, M. Austin, a fait à peine allusion à l'interdiction des armes atomiques et n'a pas donné le moindre espoir que son pays accepterait de détruire ses stocks de bombes atomiques. Par contre, il s'est borné à rendre l'URSS seule responsable de l'impasse actuelle. L'Union soviétique a cependant prouvé qu'elle accepterait «...l'esprit et le degré de participation à la communauté mondiale exigée dans ce domaine» de toutes les nations. L'URSS a prouvé sa bonne volonté et son désir de libérer l'humanité du cauchemar atomique. A cet effet, elle a proposé un texte logique, simple et cohérent, demandant la simultanéité de la signature d'une convention sur l'interdiction de l'arme atomique et de la signature d'une convention sur le contrôle de l'énergie atomique, et la simultanéité de leur entrée en vigueur (A/C.1/310).¹

Selon M. Ristic, seul le projet de résolution présenté par l'Union soviétique permettra de résoudre le problème fondamental qui se pose maintenant à l'Organisation des Nations Unies. Mais les États-Unis ne veulent pas que ce problème soit résolu, car ils ont l'intention non seulement de garder leurs propres bombes atomiques, mais encore de s'assurer la possession de toutes les sources mondiales de matières premières atomiques.

On a déjà dit, et M. Ristic insiste à nouveau sur ce fait, que la différence essentielle entre le projet des États-Unis et le projet de l'URSS réside dans le fait que le projet des États-Unis accorde à l'organisme de contrôle international le droit de poursuivre des recherches relatives à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins

¹ See *Official Records of the Atomic Energy Commission, Third Report to the Security Council*, page 5.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, Troisième rapport au Conseil de sécurité, page 5.

purposes, while the Soviet Union resolution proposed to prohibit completely all such activities to everyone. Moreover, the United States proposal would seriously hamper scientific development, while the USSR proposal gave States full freedom to utilize atomic energy for scientific purposes. To agree to control and, at the same time, to refuse to agree to the prohibition of the atomic weapon, was a glaring proof that no serious attempt was being made to reach agreement on the problem of atomic energy.

It was no time for such evasion, for, if one attempted to discern the root of the problem, through all the verbiage, the problem was really a very simple one, the choice between peace and war. The alternatives were either a horrible death or a marvellous life, and both were equally possible. The discovery of atomic energy was certainly the most stupendous one in human history. It held out to man the promise that one day he would be the true master of nature and of his own destiny, thanks to the great power which had just been revealed to him and which he was only beginning to use for his own good.

It was in vain that attempts were being made to terrify humanity with the recollection of the horrors of Hiroshima and the destruction of Bikini, and all opposition to the prohibition of the atomic weapon would also be vain. The Canadian resolution would doubtless be adopted by the majority, but the peoples of the world would certainly prevent the utilization of the energy which should be used to ensure their lasting liberty and happiness, for purposes of destruction and enslavement. Human reason would triumph and nothing would prevent science from fulfilling the promise which the discovery of atomic energy had revealed to the world.

General McNAUGHTON (Canada) proposed to set out, in the form of a series of brief propositions, the Canadian Government's attitude to the control of atomic energy and the reasons for which the Canadian delegation would give its full support to the resolution of the First Committee.

In the first place, the Canadian Government believed it was possible to establish a practical system for the control of atomic energy, which would safeguard the world against the dangers of atomic warfare and enable atomic energy to be used for peaceful purposes. That belief had been demonstrated by the time and the attention which the Canadian delegation had devoted to the work of the Atomic Energy Commission

militaires, tandis que le projet de l'Union soviétique se propose d'interdire complètement de telles activités à qui que ce soit. D'autre part, le projet des États-Unis entraverait sérieusement le développement scientifique, alors que le projet de l'URSS laisse aux États toute liberté d'utiliser l'énergie atomique à des fins scientifiques. Pour M. Ristic, proposer de convenir du contrôle et refuser de convenir en même temps de l'interdiction de l'arme atomique, c'est montrer d'une façon flagrante que l'on se dérobe à tout effort sérieux d'entente sur le problème de l'énergie atomique.

Or, c'est moins que jamais le moment de se dérober. Car si, se dégageant de la masse des discours et des phrases, on essaie de voir le fond du problème, on constate, comme le souligne M. Ristic, qu'il s'agit d'un problème très simple: celui de la guerre ou de la paix. Il s'agit, d'une part, d'une mort atroce et, d'autre part, d'une vie merveilleuse qui est également possible. La découverte de l'énergie atomique est certainement la plus prodigieuse de toute l'histoire humaine. Elle constitue pour l'homme la promesse qu'il sera un jour le maître véritable de la nature et de sa propre destinée, grâce à la puissance merveilleuse qui vient de lui être révélée et dont il commence seulement à essayer de se servir pour son bien.

C'est en vain qu'on essaie de terrifier l'humanité en lui rappelant les horreurs d'Hiroshima et les destructions de Bikini. C'est en vain que l'on s'oppose à l'interdiction de l'arme atomique. Certes, la majorité adoptera la résolution canadienne, mais M. Ristic a la certitude que les peuples sauront empêcher qu'on utilise pour les asservir ou les détruire cette même énergie qui doit à jamais les rendre libres et heureux. Il a la conviction que la raison humaine restera victorieuse et que rien n'empêchera la science de tenir la promesse que la découverte de l'énergie atomique a révélée au monde.

Le général McNAUGHTON (Canada) désire exposer, sous la forme d'une série de brèves propositions, la position du Gouvernement canadien sur la question du contrôle de l'énergie atomique et les raisons pour lesquelles la délégation canadienne appuiera pleinement la résolution proposée par la Première Commission.

En premier lieu, le Gouvernement canadien croit à la possibilité d'établir un système pratique de contrôle de l'énergie atomique qui protégerait le monde contre les dangers de la guerre atomique et qui permettrait d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. La délégation canadienne a donné la preuve de cette conviction: elle a consacré aux travaux de la Commission de l'énergie atomique une grande

and also by the efforts it had made to ensure that the work of the Commission should continue and that the difficulties standing in the way of agreement between the nations should be removed.

It was a well-known fact that Canada possessed extensive resources of fissionable material and that Canadian scientists and engineers had acquired special skill in that field. The Canadian Government nevertheless believed that it would be more beneficial to develop those resources on an international than on a national basis. Thus, by subscribing to the international control of atomic energy, Canada would not be sacrificing its interests, but, on the contrary, would gain.

In the second place, atomic warfare could not be prohibited, nor the international development of atomic energy for peaceful purposes ensured, except on a basis which provided all nations with the guarantees essential for security.

The reports adopted by the majority of the members of the Atomic Energy Commission stated the general principles by means of which those two objectives could be achieved. The Canadian Government adhered firmly to those principles and considered that the Members of the United Nations should accept them as the necessary basis for the solution of the complicated problems arising out of the prohibition of atomic warfare and the utilization of world resources of atomic energy for peaceful purposes.

In the third place, the Canadian delegation considered that the stage had been reached when the General Assembly should give the Atomic Energy Commission clear directions so that it could continue its work.

The resolution at present submitted for the approval of the General Assembly confirmed the conclusions already adopted by the majority of the members of the Commission as the basis for future work. Before the Atomic Energy Commission could make much progress, however, it would be necessary to remove present difficulties and misunderstandings which made any agreement on principle impossible among the Powers most directly interested in the problem.

For that reason, the resolution proposed that those nations concerned who had been the first to bring the question of the control of atomic energy to the attention of the United Nations, and who were known as the sponsoring countries, should consult together to determine whether there was any basis on which the Atomic Energy Commission could continue its work, with a view to the preparation of a draft convention.

The six sponsoring countries would be invited to consider that problem under all its aspects, and

partie de son temps et de son attention et elle s'est efforcée d'obtenir que cette Commission poursuive ses travaux et que soient éliminées les difficultés qui font obstacle à un accord entre les nations.

On sait que le Canada possède d'importantes ressources en matières fissiles et que les savants et ingénieurs canadiens ont acquis une compétence toute particulière en ce domaine. Cependant, le Gouvernement canadien estime qu'il serait plus avantageux pour tous de développer l'utilisation de ces ressources sur une base internationale plutôt que sur une base nationale. Ainsi, en se soumettant à un contrôle international de l'énergie atomique, le Canada ne sacrifiera en rien ses intérêts; au contraire, il y gagnera.

Le général McNaughton estime, en second lieu, qu'on ne pourrait interdire la guerre atomique et assurer sur le plan international le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques que dans des conditions offrant à toutes les nations les garanties de sécurité essentielles.

Les rapports adoptés par la majorité de la Commission de l'énergie atomique énoncent les principes généraux dont l'observation permettra d'atteindre ces deux objectifs. Le Gouvernement canadien se rallie formellement à ces principes et considère que les Membres des Nations Unies devraient les accepter comme la base nécessaire permettant de mener à la solution des problèmes complexes que posent l'interdiction de la guerre atomique et l'utilisation des ressources mondiales d'énergie atomique à des fins pacifiques.

En troisième lieu, la délégation canadienne considère que le moment est venu où l'Assemblée générale doit donner à la Commission de l'énergie atomique des directives claires pour lui permettre de poursuivre ses travaux.

La résolution soumise actuellement à l'approbation de l'Assemblée générale confirme les conclusions déjà adoptées par la majorité des membres de la Commission, comme base pour les travaux ultérieurs. Cependant, avant que la Commission de l'énergie atomique puisse réaliser quelque progrès, il sera nécessaire d'éliminer les difficultés actuelles et les malentendus qui rendent impossible tout accord de principe entre les Puissances les plus directement intéressées au problème.

C'est pourquoi la résolution propose que les nations intéressées qui ont été les premières à soumettre la question du contrôle de l'énergie atomique à l'attention des Nations Unies, et qu'on appelle les pays promoteurs, procèdent entre elles à des consultations pour déterminer s'il existe une base sur laquelle la Commission de l'énergie atomique pourra poursuivre ses travaux en vue de préparer un projet de convention.

Les six pays promoteurs seront invités à considérer ce problème sous tous ses aspects et la

the Canadian delegation wished to press for a meeting of the representatives as soon as possible and hoped that every assistance would be given them to examine the political difficulties arising and to find a solution. If, as a result of those consultations, the six countries were able to submit a report to the Assembly, the Canadian delegation would particularly welcome that development and would approve the directives which would then be issued by the Assembly to the Atomic Energy Commission. Meanwhile, the Canadian delegation would do all in its power to contribute to any work which the Atomic Energy Commission might find it useful to undertake.

Finally, the Canadian delegation considered that, in view of the complexity and vital importance of the problem of atomic energy, it was important not to fall into the error of believing that the simplest solution was the best. It was that consideration which had guided the Canadian delegation in formulating its most serious objection to the Soviet Union proposal (A/C.1/310), which over-simplified the grave problem at issue. The process for the preparation of the materials for the production of atomic energy was long, complex and costly. The processes by which those fissionable materials were assembled to make atomic bombs were relatively quick and simple. It was therefore important that the production of atomic energy should be controlled at every stage. Only a suitable form of control would set the world free from the danger of atomic warfare. It was because such control did not yet exist that the proposal of the USSR was inadequate to guarantee the security which all nations required.

The attitude of the Canadian delegation was based upon the profound conviction that the proposals of the majority of the Atomic Energy Commission constituted the only hope of relieving humanity from the horror of an atomic war and of allowing the use of atomic energy for peaceful purposes. The Canadian delegation would therefore vote in favour of that resolution, not in the belief that it was the best possible result, but as a first stage which constituted the necessary basis for further progress.

Referring to the two amendments proposed by the Indian representative (A/700), General McNaughton considered that they provided an opportunity for explaining to the General Assembly certain important points raised in the Atomic Energy Commission and in the Security Council.

The first amendment proposed that the words «in substance» should be inserted after the

délégation canadienne insiste pour que leurs représentants se réunissent le plus rapidement possible et qu'ils aient toute possibilité d'examiner les difficultés politiques qui se posent et d'aboutir à une solution. Si, à la suite de ces consultations, les six pays peuvent soumettre un rapport à l'Assemblée, la délégation canadienne accueillera très favorablement ce projet et approuvera les directives qui seraient alors adressées par l'Assemblée à la Commission de l'énergie atomique. Entre temps, la délégation canadienne fera son possible pour contribuer aux travaux que la Commission de l'énergie atomique pourrait juger utile d'entreprendre.

Enfin, la délégation canadienne estime que, étant donné la complexité et l'importance vitale du problème de l'énergie atomique, il importe de ne pas tomber dans l'erreur de croire que la solution la plus simple serait la meilleure. C'est là ce qui conduit la délégation canadienne à formuler son objection la plus sérieuse à la proposition de l'Union soviétique (A/C. 1/310) qui simplifie exagérément ce grave problème. Le processus de production des éléments de base de l'énergie atomique est long, complexe et coûteux. Le processus de production d'une bombe atomique en partant des matières fissiles est relativement simple et rapide. C'est pourquoi il importe de contrôler à toutes ses étapes le processus de production de l'énergie atomique. Seul un contrôle approprié libérera le monde du danger de la guerre atomique. C'est parce que ce contrôle n'existe pas actuellement que la proposition de l'URSS est insuffisante pour garantir à toutes les nations la sécurité qu'elles exigent.

La position de la délégation canadienne est fondée sur la conviction profonde que les propositions de la majorité de la Commission de l'énergie atomique constituent le seul espoir de soulager l'humanité de l'angoisse d'une guerre atomique et de permettre l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. La délégation canadienne votera cette résolution, non pas en la considérant comme le résultat le meilleur auquel on puisse arriver, mais comme une première étape qui constituera la base nécessaire de nouveaux progrès.

Faisant allusion aux deux amendements proposés par le représentant de l'Inde (A/700), le général McNaughton pense qu'ils fournissent l'occasion de présenter à l'Assemblée générale des explications sur certaines considérations importantes évoquées au sein de la Commission de l'énergie atomique et du Conseil de sécurité.

Le premier amendement propose que les mots «dans l'ensemble» soient insérés après «Approu-

word "Approves" in paragraph 1 of the resolution submitted by the First Committee to the General Assembly. Such an insertion would be unfortunate. The report drawn up by the Commission contained all the qualifications and explanations it had considered necessary. If the text of that resolution were in any way modified, the definiteness of those parts of the report where definiteness had been possible, would be reduced. Those modifications would make it even more difficult to understand the complex problem under review and the value of the report as a preliminary basis for work would be lost.

He thought the amendment might have been proposed because it was felt that final conclusions had been recorded and that the delegations gathered together at the General Assembly were being asked to make final definite commitments; such was not the case. The representative of India had himself drawn the attention of the Assembly to the resolution (S/296) adopted by the Security Council at its 117th meeting, on 10 March 1947.¹ At that time the Council was dealing with the first report of the Atomic Energy Commission, and had instructed that Commission to proceed with its work.

The relevant paragraph of the Security Council resolution read as follows :

"Recognizes that any agreement expressed by the members of the Council to the separate portions of the report is preliminary, since final acceptance of any part by any nation is conditioned upon its acceptance of all portions of the control plan in its final form."

The receipt of that instruction from the Security Council by the Atomic Energy Commission was recorded in its Second Report to the Security Council (page 2) in the following words :

"In accordance with its terms of reference, contained in the General Assembly resolution [1 (I)] of 24 January 1946, and in accordance with the resolution of the Security Council of 10 March 1947, the Commission undertook the drafting of specific proposals..."

The Commission had accepted the Security Council's resolution of 10 March 1947, and the terms of that resolution applied not only to the recommendations contained in the Second Report but also to any work which it might be deemed necessary to undertake. Thus every nation would appear to be fully protected at the present stage, during which it was neces-

ve", au paragraphe 1 de la résolution soumise à l'Assemblée générale par la Première Commission. Cette insertion serait regrettable. Le rapport élaboré par la Commission contient toutes les réserves et toutes les explications qu'elle a jugé utile d'y faire figurer. Or, si l'on modifiait en quoi que ce soit la rédaction de cette résolution, on transformerait le caractère catégorique des parties du rapport où il a été jugé possible d'employer une rédaction vigoureuse. Ces modifications rendraient plus difficile encore la compréhension de ce problème complexe et feraient perdre au rapport son utilité en tant que base préliminaire de travail.

Le général McNaughton croit que la raison pour laquelle cet amendement a été proposé pourrait être le sentiment que des conclusions définitives ont été enregistrées et qu'on demande aux délégations réunies au sein de l'Assemblée générale de prendre des engagements catégoriques. Mais tel n'est pas le cas. Le représentant de l'Inde lui-même a d'ailleurs attiré l'attention de l'Assemblée sur la résolution adoptée par le Conseil de sécurité (S/296) lors de sa 117^e séance, le 10 mars 1947¹. Le Conseil s'occupait alors du premier rapport de la Commission de l'énergie atomique et invitait cette Commission à poursuivre ses travaux.

Le paragraphe pertinent de la résolution du Conseil de sécurité est rédigé comme suit :

"Reconnaît que tout agrément donné par les membres du Conseil aux diverses parties de ce rapport est provisoire, puisque l'acceptation définitive d'une partie quelconque de ce rapport par une nation est conditionnée à son acceptation de toutes les parties du système de contrôle dans sa forme définitive."

La Commission de l'énergie atomique signalait, dans son deuxième rapport au Conseil de sécurité (p. 2), la réception de cette instruction émanant du Conseil de sécurité dans les termes suivants :

"En vertu du mandat confié à la Commission par la résolution de l'Assemblée générale en date du 24 janvier 1946 [résolution 1 (I)] et en vertu de la résolution du Conseil de sécurité du 10 mars 1947, la Commission a entrepris la rédaction de propositions concrètes..."

La Commission a accepté la résolution du Conseil de sécurité du 10 mars 1947, et les termes de cette résolution s'appliquent non seulement aux recommandations contenues dans le deuxième rapport, mais aussi à tous les travaux que l'on jugera utile d'entreprendre. Donc, il semble évident que toute nation possède toutes les garanties nécessaires au stade actuel, au cours

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 24.

¹ Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, deuxième année, n° 44.

sary to complete each of the separate portions of the work undertaken. When those separate portions were completed, they would be brought together and co-ordinated. Accordingly, during the final discussions on the convention, its signature and ratification, every nation would maintain its rights against any provision to which it might hold objection.

The effect of the second amendment, proposed by the delegation of India, would be that the Commission would be asked to proceed immediately to the drafting of a treaty incorporating the latest proposals. In the absence of a political agreement, which did not at present exist, the Indian amendment, if accepted, would mean that the Commission would be asked to adopt, by a majority vote, the precise terms of that treaty or convention.

The Canadian delegation felt that such action would be premature and would lead to a hardening of the present position rather than to the promotion of agreement. That would be unfortunate, and the Commission should not be forced to take steps which would make ultimate agreement less easy. For those reasons, the Canadian delegation was unable to give its support to the amendment proposed by the Indian delegation, and would vote for the resolution in the form in which it had been submitted by the First Committee.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) considered that, before proceeding to the vote on the draft resolution submitted by the First Committee, the Assembly must fully realize the results the adoption of that draft resolution would entail, and compare them with the aims and principles laid down on the subject of atomic energy control during the two previous sessions of the General Assembly. It was especially important to note that, immediately after the vote had been taken on that resolution in the first Committee, certain members — in particular the representative of Lebanon — had declared that the resolution did not provide any solution.

The General Assembly, by adopting on 24 January 1946 resolution 1 (I) calling for the establishment of an agency to control atomic energy, wished to ensure the exchange of scientific information, so that the use of atomic energy for peaceful purposes could be controlled and atomic weapons eliminated from national armaments.

That intention had been confirmed by the adoption of resolution 41 (I) on 14 December 1946 providing for the general reduction of armaments and armed forces.

duquel nous nous efforçons d'achever chacune des parties distinctes de nos études. Lorsque ces différentes tranches seront achevées, elles seront rassemblées et il faudra les coordonner. Ainsi, lors des négociations finales de la convention, lors de la signature et des ratifications, chaque nation pourra user de ses droits contre toute clause sur laquelle elle aurait des objections à présenter.

Le second amendement proposé par la délégation de l'Inde aurait pour effet de demander à la Commission de procéder maintenant à la rédaction d'un traité où se trouveraient incorporées les toutes dernières propositions. En l'absence d'un accord politique qui n'existe pas à l'heure actuelle, l'amendement de l'Inde, s'il était accepté, reviendrait à demander à la Commission d'adopter par un vote à la majorité les termes mêmes de ce traité ou de cette convention.

La délégation canadienne estime que cette mesure serait prématurée et contribuerait à cristalliser plus encore la position actuelle, plutôt qu'à dégager des possibilités d'entente. Cela serait déplorable et la Commission ne doit pas être contrainte de prendre des dispositions qui rendraient plus difficile la conclusion ultérieure d'un accord. C'est pourquoi la délégation du Canada ne peut accorder son appui aux amendements proposés par la délégation de l'Inde, et votera en faveur de la résolution dans la forme sous laquelle elle a été présentée par la Première Commission.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) estime que, avant de procéder au vote sur le projet de résolution présenté par la Première Commission, l'Assemblée doit se rendre parfaitement compte des résultats qu'aurait l'adoption de ce projet et les comparer avec les buts et les principes fixés, en ce qui concerne le contrôle de l'énergie atomique, lors des deux précédentes sessions de l'Assemblée générale. Il est particulièrement important de noter que, immédiatement après le vote à la Première Commission sur cette résolution, certains membres — en particulier le représentant du Liban — ont déclaré que le texte n'apportait aucune solution.

L'Assemblée générale, en adoptant le 24 janvier 1946 la résolution 1 (I) demandant la création d'un organisme de contrôle de l'énergie atomique, s'est proposée d'assurer un échange de renseignements scientifiques afin de permettre le contrôle de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et d'éliminer les armes atomiques des armements nationaux.

Ce but a été confirmé par la résolution 41 (I), prévoyant la réduction générale des armements et des forces armées, adoptée le 14 décembre 1946.

To the man in the street, resolution 1 (I) brought a new hope. It was possible to believe, in fact, that a lasting settlement would be achieved concerning atomic weapons and their control by the United Nations. But such a hope had proved unfounded, and now, nearly three years after the adoption of the resolution, the position was exactly the same as that existing before the study of the problem had been started. Unfortunately, the solution of that problem seemed very remote.

Without entering into a detailed analysis of the resolution submitted by Canada and adopted by the First Committee at its 165th meeting, the Polish representative considered that, far from facilitating the settlement of the problem, that resolution would on the contrary prolong the present situation and safeguard the interests of the United States in the field of atomic energy. During the discussion in the First Committee, the United States delegation had, through the good offices of the Canadian delegation, submitted a resolution which meant the unconditional adoption of the three reports of the Atomic Energy Commission, the dissolution of that Commission and the transfer of the problem from the United Nations to the six sponsoring countries though those countries had no terms of reference in the matter. When the United States realized that it was impossible to achieve the system of control it wanted within the United Nations, it had attempted by means of that resolution to destroy the effects of the previous resolutions. The majority of the First Committee, however, had reacted very strongly against that attempt and had declared that there was a very strong desire to reach a settlement and to maintain the activities of the Atomic Energy Commission.

In contrast to the principles of the previously adopted resolutions, the resolution now before the General Assembly provided for consultation between the six sponsoring countries, which meant the problem would be taken out of the hands of the United Nations, that it would be the object of consultation, and that any decision would be postponed for a year at least.

Paragraph 4 of the resolution, in which the Atomic Energy Commission was called upon to resume its work, was a masterpiece of evasion and ambiguity. It had had to be introduced to make some concessions to the views of those who wanted the work of the Commission to be maintained.

The Polish representative wondered whether, on the basis of that resolution, the Atomic Energy Commission would know how to continue its work. For a year, the meetings of the Commission would no doubt be devoted to

Chez l'homme de la rue, la résolution 1 (I) a suscité un nouvel espoir. On pouvait croire en effet qu'interviendrait un règlement durable concernant l'arme atomique et son contrôle par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Mais ces espoirs ont été vains et aujourd'hui, presque trois ans après l'adoption de la résolution, la situation est identique à celle qui existait avant que l'on commence à examiner le problème. La solution de ce problème semble malheureusement très lointaine.

Sans vouloir analyser en détail la résolution du Canada adoptée par la Première Commission au cours de sa 165^e séance, le représentant de la Pologne estime que, loin de faciliter un règlement du problème, la résolution tend au contraire à prolonger la situation actuelle et à sauvegarder les intérêts des États-Unis d'Amérique dans le domaine de l'énergie atomique. Lors de la discussion au sein de la Première Commission, la délégation des États-Unis a, grâce aux bons offices de la délégation canadienne, soumis une résolution qui signifie l'adoption inconditionnelle des trois rapports de la Commission de l'énergie atomique, la dissolution de cette Commission et le transfert du problème de l'Organisation aux six pays promoteurs sans que ces derniers aient reçu aucun mandat. Les États-Unis, ayant constaté l'impossibilité d'instaurer, dans le cadre des Nations Unies, le système de contrôle qu'ils souhaitaient, ont tenté, par cette résolution, de détruire les effets des résolutions antérieures. Cependant, la majorité des membres de la Première Commission a réagi très violemment contre cette tentative et a affirmé qu'il existait un désir très vif de parvenir à un règlement et de maintenir les activités de la Commission de l'énergie atomique.

Contrairement aux principes qui avaient inspiré les résolutions antérieurement adoptées, la résolution présentée actuellement à l'Assemblée générale prévoit des consultations entre les six pays promoteurs, ce qui aurait pour résultat de dessaisir l'Organisation des Nations Unies du problème, de soumettre celui-ci à une procédure de consultation, et de retarder l'adoption de toute décision pendant au moins une année.

Le paragraphe 4 de la résolution, où l'on demande à la Commission de l'énergie atomique de reprendre ses travaux, est un chef-d'œuvre d'ambiguïté et d'équivoque. Il a fallu l'introduire pour faire certaines concessions à ceux qui souhaitaient voir se poursuivre les travaux de la Commission.

Le représentant de la Pologne se demande si, en se fondant sur cette résolution, la Commission de l'énergie atomique saura de quelle manière elle doit poursuivre ses travaux. Pendant un an, les séances de cette Commission seront sans doute

discussions on the interpretation to be given to the resolution. Paragraph 4 was merely a sentence devoid of meaning, added to gain more votes.

Paragraph 1 of the resolution, by requesting approval of the «general findings» of part II C and of the «recommendations» of part III of the First Report of the Atomic Energy Commission, as well as of the proposals in the second part of the Commission's Second Report, was, in fact, asking for the complete adoption of the Baruch Plan. The Polish delegation had already stated its objections to that plan.

Thus, by adopting the resolution submitted to it, the General Assembly would depart from the principles on which the resolution of 24 January 1946 had been based, and would approve the Baruch Plan, which aimed at establishing an organ endowed with monopolistic powers and controlled by the United States, so as to direct in future all scientific and technical work for the practical application of atomic energy. The aims of such a plan were contrary to the desires of the peoples represented in the United Nations. At the first meeting of the Atomic Energy Commission on 14 June 1946,¹ Mr. Baruch had reversed the order of the principles in the General Assembly's resolution and had tried to introduce new ones. Mr. Baruch had demanded, as a condition of the accession of the United States to any system of atomic disarmament, that, prior to the ratification of a convention and the introduction of a system of sanctions to be applied in case of violation, a control system should be introduced. Only after the acceptance of those conditions would the United States be ready to stop the production of atomic weapons, to dispose of existing stocks of those weapons, and finally, to furnish information.

But one over-riding condition had still to be attached, namely, that the rule of unanimity should not apply to the adoption of sanctions against those who might violate the provisions of the convention.

Those principles had been set out in the plan reproduced in the First Report of the Atomic Energy Commission, a plan which was itself merely a repetition of the Acheson-Lilienthal Plan, which laid down the principles for the control of atomic energy in the United States itself. That plan, which was fundamentally erroneous and incapable of solving the problem, was to have been accepted unconditionally by the Atomic Energy Commission; it had to take

consacrées à discuter de l'interprétation à donner à cette résolution. Le paragraphe 4 n'est qu'une phrase dénuée de sens que l'on a ajoutée pour obtenir un plus grand nombre de voix.

Le paragraphe 1 de la résolution, en demandant l'approbation des «Conclusions générales» de la deuxième partie, C, et des «Recommandations» de la troisième partie du premier rapport de la Commission de l'énergie atomique, ainsi que des propositions figurant à la deuxième partie du deuxième rapport de cette Commission, demande en fait l'adoption complète du Plan Baruch. La délégation polonaise a déjà présenté les objections qu'elle oppose à ce plan.

Ainsi, en adoptant la résolution qui lui est soumise, l'Assemblée générale s'écarterait des principes de base de la résolution du 24 janvier 1946 et approuverait le Plan Baruch, qui tend à créer un organisme doté d'un monopole et contrôlé par les États-Unis, qui dirigeraient ainsi, à l'avenir, tous les travaux scientifiques et techniques dans le domaine de l'utilisation pratique de l'énergie atomique. Les objectifs de ce plan sont contraires aux désirs des peuples représentés au sein de l'Organisation des Nations Unies. Dès la première séance de la Commission de l'énergie atomique, le 14 juin 1946¹, M. Baruch avait renversé l'ordre des principes contenus dans la résolution de l'Assemblée générale et essayé d'introduire de nouveaux principes. M. Baruch avait posé comme conditions à l'adhésion des États-Unis à tout système de désarmement atomique l'introduction d'un système de contrôle avant la ratification d'une convention, et l'introduction d'un système de sanctions à appliquer en cas de violation. Ce n'est qu'après l'acceptation de ces conditions que les États-Unis étaient prêts à mettre fin à la production d'armes atomiques, à se défaire des stocks d'armes atomiques existants et, enfin, à fournir des renseignements.

Mais une condition primordiale était en outre posée : la règle de l'unanimité ne devait pas s'appliquer à l'adoption de sanctions contre ceux qui violeraient les dispositions de la convention.

Ces principes ont été exposés dans le plan reproduit dans le premier rapport de la Commission de l'énergie atomique, plan qui ne faisait lui-même que répéter le plan Acheson-Lilienthal, lequel posait les principes du contrôle de l'énergie atomique au sein des États-Unis mêmes. Ce plan, vicié à la base et qui n'est pas de nature à résoudre le problème, était présenté à la Commission de l'énergie atomique comme un plan à accepter sans conditions, à prendre ou à laisser.

¹ See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, First Year, No. 1.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, première année, n° 1.

it or leave it. The majority of the Commission, after some hesitation, had accepted it.

It was now the duty of the Assembly to decide whether it would conform to the conditions laid down by Mr. Baruch, or affirm once again the principles of resolutions 1 (I) of 24 January and 41 (I) of 14 December 1946, and whether it would adopt measures for the establishment of an effective system of international control and the elimination of atomic weapons.

Attempts had been made, both in the Press and in the Committees of the United Nations, to create the impression that those States which did not accept the Baruch Plan were opposed to any system of control or wanted the rule of unanimity to apply to all decisions of the control agency. That was not only wrong, but bound to cause confusion. It was an interpretation which was being spread for propaganda purposes both in and outside the United States.

The draft convention and the proposals submitted to the Atomic Energy Commission by the USSR delegation¹ as well as the draft resolution submitted to the First Committee (A/C.1/310) were now before the General Assembly. Their aim was to have an effective system of control put into force, which would offer safeguards against any violation of the convention and would secure the use of atomic energy for peaceful purposes only.

The Baruch Plan tried to establish an international control by successive stages, the first stage being the control of mines and raw materials. According to a rough estimate, about two years would be needed to take the aerial photographs required for the completion of the first stage of control. Moreover, according to the United States plan, at least thirty years would be required to complete the various successive stages before prohibition was enforced and the convention began to operate. The United States plan deemed the first stage to be the most important, and it was prepared to postpone the other stages indefinitely. The main issue was the control of raw materials by organs which the United States, by excluding the rule of unanimity, would completely control. Thus the use of those raw materials for the benefit of United States trusts and to the detriment of the political sovereignty and economy of the States concerned, would be guaranteed.

Mr. Baruch had not even concealed the fact that the personnel of the control organ would be completely American. He had stated that «the personnel of the authority should be recrui-

La majorité de la Commission, après quelques hésitations, l'a adopté.

Il appartient maintenant à l'Assemblée de décider si elle se conformera aux conditions fixées par M. Baruch ou si elle affirmera de nouveau les principes contenus dans les résolutions 1 (I) du 24 janvier et 41 (I) du 14 décembre 1946, et adoptera des mesures qui permettront d'établir un contrôle international efficace et d'éliminer les armes atomiques.

On a essayé, dans la presse comme dans les commissions de l'Organisation des Nations Unies, de donner l'impression que les États qui n'acceptaient pas le Plan Baruch étaient opposés à tout système de contrôle ou voulaient que la règle de l'unanimité s'appliquât à toutes les décisions de l'organisme de contrôle. Cela est non seulement faux mais destiné à semer la confusion. On répand cette thèse, aux États-Unis comme en dehors des États-Unis, à des fins de propagande.

Le projet de convention et les propositions présentées par la délégation de l'URSS à la Commission de l'énergie atomique¹, ainsi que le projet de résolution soumis à la Première Commission (A/C.1/310), se trouvent maintenant devant l'Assemblée générale. Ils visent à mettre en vigueur un système de contrôle efficace qui offrirait des garanties contre toute violation de la convention et garantirait l'utilisation de l'énergie atomique à des fins purement pacifiques.

Le Plan Baruch tente d'établir un contrôle international par étapes successives, la première étape étant le contrôle des mines et des matières premières. D'après des évaluations approximatives, il faudrait deux ans pour prendre les photographies aériennes nécessaires pour en venir à la première étape du contrôle. D'autre part, d'après le plan des États-Unis, il faudrait, jusqu'à ce que l'interdiction soit appliquée et la convention mise en vigueur, au moins trente ans pour franchir les différentes étapes successives. Le plan des États-Unis considère la première étape comme la plus importante et il est prêt à remettre indéfiniment les autres étapes. L'essentiel réside dans le contrôle des matières premières par des organismes que les États-Unis, grâce à l'exclusion de la règle de l'unanimité, contrôleraient entièrement. Ainsi serait garantie l'utilisation de ces matières premières au profit des trusts américains et au détriment de l'économie et de la souveraineté politique des États intéressés.

M. Baruch n'a même pas essayé de cacher le fait que le personnel de cet organisme de contrôle serait entièrement américain. Il a déclaré que «le personnel de l'Autorité devrait être recruté

¹ See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, First Year, No. 2.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, première année, n° 2.

ted on a basis of proven competence, but also, so far as possible, on an international basis»¹. The international nature of the organ would therefore appear to be a secondary consideration, as technicians of proven competence would naturally be Americans. The United States, being in effective possession of the direction of the control organ, would thus have been in a position to control the production of raw materials in all countries and to impose conditions favourable to United States industry. If that proposal had been adopted, the United States would have been able to impose sanctions against any country which took steps, however insignificant, in the field of atomic energy, steps which the majority would consider as a serious violation of the convention. The United States could thus impose sanctions and punish those who did not respect its interests.

It was quite clear that certain States, and in particular the United States, had made every effort to prevent the implementation of the resolution of the General Assembly. They had systematically rejected all proposals to prohibit production of atomic weapons and had attempted to establish a system of international control allowing them to achieve their own ends.

The basic difference between the two points of view was not the question of control or no control; it was whether the system of control should have for its aim the prohibition of atomic weapons or the guaranteeing to the United States of a monopoly in atomic energy and all fissionable materials, a monopoly which it did not at the present time possess.

As a first measure towards the implementation of the resolution of 24 January 1946, the USSR delegation had submitted a draft international convention, which prohibited the production and use of atomic weapons and declared any violation of the convention to be a crime against humanity. The Soviet Union draft laid down severe sanctions against those who might violate the convention, and it was open for an indefinite period for all nations to accede to that convention. The USSR plan provided for a system of control and supervision with periodic inspections.

That plan had met not only with the approval of the majority of the Commission, but also with that of the scientists, whose opinions had often been quoted before the General Assembly. It had been rejected by the United States representative and his United Kingdom colleague on the Atomic Energy Commission, before it had even been discussed.

sur la base d'une compétence éprouvée mais aussi, dans la mesure du possible, sur une base internationale»¹. Le caractère international de l'organisme apparaît donc secondaire, les techniciens d'une compétence éprouvée étant naturellement américains. Les États-Unis, possédant la direction effective de l'organisme de contrôle, seraient donc en mesure de contrôler la production de matières fissiles dans tous les pays et d'imposer des conditions favorables à l'industrie américaine. Si cette proposition avait été adoptée, les États-Unis pourraient imposer des sanctions contre toute nation qui prendrait des mesures, même minimales, dans le domaine de l'énergie atomique, mesures que la majorité considérerait comme une grave violation de la convention. Les États-Unis pourraient donc imposer des sanctions et punir ceux qui ne se conformeraient pas à leurs intérêts.

Il est évident que certains États, en particulier les États-Unis, se sont efforcés d'empêcher la mise en vigueur de la résolution adoptée par l'Assemblée générale. Ils ont systématiquement refusé toutes les propositions visant à interdire la production d'armes atomiques, et ont essayé d'établir un système international de contrôle leur permettant d'atteindre leurs propres buts.

La différence fondamentale entre les deux points de vue ne réside pas dans le contrôle ou le manque de contrôle, mais dans la question de savoir si le système de contrôle doit avoir pour but l'interdiction des armes atomiques ou s'il doit garantir aux États-Unis le monopole de l'énergie atomique et de toutes les matières fissiles, monopole qu'ils ne possèdent pas actuellement.

Comme première mesure destinée à mettre à exécution la résolution du 24 janvier 1946, l'URSS a présenté un projet de convention internationale qui interdisait la production et l'utilisation d'armes atomiques et déclarait que toute violation de cette convention constituait un crime contre l'humanité. Le projet de l'Union soviétique prévoyait des sanctions sévères contre ceux qui violeraient la convention, et toutes les nations pouvaient adhérer à cette convention pendant une durée indéfinie. Le plan de l'URSS prévoyait un système de contrôle et de surveillance avec inspections périodiques.

Ce plan rencontrait non seulement l'approbation de la majorité des membres de la Commission mais celle des savants dont l'opinion a été maintes fois citée devant l'Assemblée générale. Il a été rejeté par le représentant des États-Unis et son collègue du Royaume-Uni à la Commission de l'énergie atomique avant même qu'on en ait discuté.

¹ See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, First Year, No. 1, page 12.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, n° 1, page 12.

The second USSR resolution, at present before the General Assembly (A/C. 1/310), laid down concrete principles for the United Nations to follow in the establishment of control over atomic energy. That resolution called upon the Atomic Energy Commission to continue its activities, and to prepare a draft convention on the prohibition of atomic weapons as well as a draft convention for the establishment of an effective system of control, both of which were to be ratified and come into force simultaneously. None of the Members opposing that resolution had even attempted to criticize the USSR draft. Instead of discussing its content, they had all hedged and sought to sidetrack public attention by using high-sounding phrases to conceal their real intentions.

As regards the question of the veto, the Polish representative recalled that, during the discussions on atomic energy and disarmament, he had made it clear that the rule of unanimity applied only in the Security Council and must not apply in any other subsidiary or principal organ of the United Nations. The Polish delegation would oppose any attempt to modify the Charter on that point or to withdraw problems of world security from the purview of the Security Council, to make it easier for the Anglo-American majority to impose its views on other nations.

The General Assembly had before it a project sponsored by the United States, which was contrary to the Purposes and Principles of the United Nations Charter. That plan would perpetuate uncertainty and fear, which no doubt favoured United States policy.

The General Assembly also had before it a resolution aimed at implementing and strengthening the principle already adopted that atomic energy should not be used for the production of weapons of mass destruction but for pacific ends. The resolution provided for effective and genuinely international control within the framework of the Charter.

At the 154th plenary meeting the General Assembly had unanimously adopted a resolution submitted by the delegation of Mexico (A/694), which appealed for collaboration and confidence among the nations. The Polish delegation had stressed, in all the organs of the United Nations in which its country was represented, the need of close collaboration among the permanent members of the Security Council, as among all nations. The Polish delegation had always advocated absolute respect for international obligations and the need to maintain the

La deuxième résolution de l'URSS, qui est actuellement soumise à l'Assemblée générale (A/C.1/310), pose des principes concrets que les Nations Unies devraient suivre pour établir le contrôle de l'énergie atomique. Cette résolution demande à la Commission de l'énergie atomique de poursuivre ses travaux et de rédiger un projet de convention sur l'interdiction des armes atomiques et un projet de convention sur la création d'un système de contrôle efficace, les deux conventions devant être ratifiées simultanément et entrer en vigueur simultanément. Pas un seul des Membres qui se sont opposés à cette résolution n'a même essayé de critiquer le projet de l'URSS. Au lieu d'en discuter le contenu, tous ont préféré chercher des échappatoires afin de détourner l'attention du public et lancer des phrases retentissantes pour cacher les véritables objectifs qu'ils poursuivent.

En ce qui concerne la question du veto, le représentant de la Pologne tient à rappeler que, lors des discussions sur l'énergie atomique et des discussions sur le désarmement, il a précisé que la règle de l'unanimité n'existait qu'au Conseil de sécurité et ne devait s'appliquer dans aucun autre organe subsidiaire ou principal des Nations Unies. La délégation polonaise s'opposera à toute tentative visant à modifier la Charte sur ce point ou à retirer les problèmes de la sécurité mondiale du cadre du Conseil de sécurité, afin que la majorité anglo-américaine puisse plus facilement imposer ses vues aux autres nations.

L'Assemblée générale se trouve donc saisie d'un projet dont l'initiative revient aux États-Unis et qui est contraire aux Buts et Principes de la Charte des Nations Unies. Ce plan maintiendrait l'incertitude et la crainte, ce qui correspond sans doute aux intérêts de la politique des États-Unis.

L'Assemblée générale se trouve également saisie d'une résolution qui a pour but de mettre à exécution et de renforcer les principes déjà adoptés d'après lesquels l'énergie atomique ne devrait pas servir à la production d'armes de destruction massive, mais à des fins pacifiques. Cette résolution prévoit un contrôle efficace de caractère véritablement international dans le cadre de la Charte.

L'Assemblée générale a adopté à l'unanimité, au cours de la 154^e séance plénière, une résolution (A/694) présentée par la délégation du Mexique qui demande la collaboration et la confiance entre les nations. La délégation polonaise a insisté, dans tous les organes des Nations Unies, sur la nécessité d'établir une étroite collaboration entre les membres permanents du Conseil de sécurité, comme entre toutes les nations. Elle a toujours préconisé le respect absolu des obligations internationales et souligné la nécessité de maintenir en vigueur les principes,

principles of the Yalta and Potsdam Agreements regarding the settlement of post-war problems and the retention of the alliance which had made the victory over fascism possible. It was for that reason that the Polish delegation had voted in favour of the Mexican resolution.

It was, however, not enough to adopt resolutions on collaboration one day and to take contrary decisions on the next.

He appealed to the States which had voted in favour of the Mexican resolution and which believed in its principles to reject the resolution sponsored by the United States and to accept a basis for compromise by voting for the USSR resolution.

Mr. McNEIL (United Kingdom) said that it was difficult for a British person to refuse an invitation to seek a compromise. It must be equally difficult for all the delegations which had voted on the previous day for the Mexican resolution to discover the meaning given to that resolution by the representative of Poland. Collaboration and compromise surely meant that the two parties, having agreed upon the essentials, proceeded to lessen the differences which divided them. It was useless to proclaim the desire of the USSR and Polish delegations to accept amendments when it was well known that the question which had divided the General Assembly and the various committees was a matter of principle.

It was a question of knowing whether agreement could be reached on an effective system of inspection and control. His delegation had tried to address precise questions on this point during the meetings of the Atomic Energy Commission, but it had proved impossible so far to obtain any answers which displayed any willingness whatsoever on the part of the Soviet Union delegation to accept an effective and comprehensive scheme of control and inspection.

At the 156th plenary meeting, Mr. Vyshinsky had spent over an hour and a half avoiding the fundamental question. He had stated that the proposals submitted by the USSR delegation represented a considerable advance on the resolutions adopted by the General Assembly in 1946. He had claimed that the practical aspect of the Soviet Union resolution terrified all those who preferred to leave the question in the domain of abstract generalities.

To answer that accusation it was enough to look at the detailed, specific proposals of the majority report, in contrast to the obscure generalities to which the USSR proposals were confined. The report of the Commission was, of course, not definitive, but certain delegations who had opposed the resolution had come to

contenus dans les Accords de Yalta et de Potsdam, concernant le règlement des conséquences de la guerre et le maintien de l'alliance qui a permis la victoire sur le fascisme. C'est pourquoi la délégation polonaise a voté en faveur de la résolution mexicaine.

Mais il ne suffit pas d'adopter un jour des recommandations pour une collaboration plus étroite et de prendre des décisions contraires le jour suivant.

Le représentant de la Pologne fait appel aux pays qui ont voté la résolution mexicaine en croyant aux principes qu'elle contient. Il leur demande de rejeter la résolution inspirée par les États-Unis et d'accepter une base de compromis en adoptant la résolution de l'URSS.

M. McNEIL (Royaume-Uni) estime qu'il serait difficile à un représentant de son pays de décliner une invitation à chercher un compromis. Il doit être également difficile pour toutes les délégations qui ont voté la veille en faveur de la résolution mexicaine de voir le sens que donne à cette résolution le représentant de la Pologne. Collaboration et compromis signifient sans aucun doute que les deux parties, s'étant mises d'accord sur l'essentiel, atténuent les divergences secondaires qui les divisent. Il est vain de proclamer la volonté des délégations de l'URSS et de la Pologne d'accepter des amendements, alors que l'on sait parfaitement que la question qui a divisé l'Assemblée générale et les différentes commissions est une question de principe.

La question est de savoir si l'on arrivera à un accord sur un système efficace d'inspection et de contrôle. Le représentant du Royaume-Uni a posé sur ce point des questions précises au cours des séances de la Commission de l'énergie atomique. Jusqu'à présent, il a été impossible d'obtenir des réponses qui révèlent, de la part de la délégation de l'Union soviétique, le moindre désir d'accepter un plan efficace et complet de contrôle et d'inspection.

M. Vychinsky, lors de la 156^e séance plénière, a passé plus d'une heure et demie à éviter de toucher à la question essentielle. Il a déclaré que les propositions présentées par la délégation de l'URSS constituaient un progrès considérable sur les résolutions adoptées par l'Assemblée générale en 1946. Il a affirmé que l'aspect pratique de la résolution de l'Union soviétique terrifiait tous ceux qui préféraient laisser la question dans le domaine des abstractions vagues.

Il suffit, pour répondre à cette accusation, d'examiner les propositions précises et détaillées contenues dans le rapport de la majorité, précisions qui contrastent avec les généralités obscures dans lesquelles se cantonnent les propositions de l'URSS. Le rapport de la Commission n'est évidemment pas définitif, mais certaines délégations

the conclusion that the Commission had been too meticulous in its work. What the Assembly had before it now was a practical proposal which frightened the USSR delegation and any one who fought shy of the application of a comprehensive and practical system of control.

Furthermore, Mr. Vyshinsky had declared at the preceding meeting that the majority desired to avoid the prohibition of atomic weapons and that the proposals were designed to offer the United States the gift of a world monopoly in atomic energy.

The representative of Poland had argued that the United States feared the ratification of any convention, that they did not want international control and that above all they did not desire to have agreements in the Assembly. Did the spokesmen of the USSR and the Slav countries maintain that the United States wanted a plan which would lead to the establishment of a United States monopoly, or on the contrary that it did not want a plan at all?

In arguing that the majority did not desire any form of control at all, Mr. Vyshinsky had stressed that it refused to discuss important questions. In fact, both the main and the secondary questions had been discussed for two and a half years. A certain number of proposals had been submitted. The USSR delegation had had the choice of participating in the discussion and it might have been a mistake on its part to refuse to participate. However that might be, the Soviet Union delegation had always been kept informed of the progress of the discussions and of the form of the various plans submitted.

He did not think that Mr. Austin had said at the 155th plenary meeting that the USSR refused to participate in the work on atomic energy. What Mr. Austin had said was that the Soviet Union refused to recognize the nature and extent of the participation in the world community required of all nations in that field. That remark was merely a paraphrase of an extract from the Third Report of the Atomic Energy Commission.

It had been argued that the plan of the majority was designed to secure a monopoly in atomic energy for the United States. Mr. Vyshinsky had based the greater part of his argument on the conclusions of a book published by a distinguished British scientist, Professor Blackett.

In his book Professor Blackett argued that the plan of control was designed to secure effective means of military espionage within the Soviet Union and to prevent the development of atomic energy in that country, and finally that

qui se sont opposées à la résolution ont trouvé que la Commission avait fait preuve, dans ses travaux, d'un soin par trop méticuleux. Ce qui est soumis actuellement à l'Assemblée, c'est une proposition pratique qui terrifie la délégation de l'Union soviétique et quiconque craint la mise en application d'un système de contrôle complet et pratique.

M. Vychinsky, par ailleurs, a déclaré au cours de la précédente séance que la majorité désirait éviter l'interdiction des armes atomiques et que les propositions étaient destinées à offrir en cadeau aux États-Unis le monopole mondial de l'énergie atomique.

Le représentant de la Pologne a prétendu que les États-Unis craignent la ratification de toute convention, qu'ils ne veulent pas de contrôle international et surtout qu'ils ne souhaitent pas d'accord au sein de cette Assemblée. Les orateurs de l'URSS et des pays slaves prétendent-ils que les États-Unis désirent un plan qui conduirait à l'établissement d'un monopole américain ou bien, au contraire, qu'ils ne veulent pas de plan du tout?

En prétendant que la majorité ne veut de contrôle sous aucune forme, M. Vychinsky a souligné qu'elle refusait de discuter des questions importantes. En fait, les questions importantes comme les questions secondaires ont été discutées pendant deux ans et demi. Un certain nombre de propositions ont été présentées. La délégation de l'URSS avait la possibilité de participer à la discussion et elle a peut-être eu tort de refuser d'y participer. Quoi qu'il en soit, la délégation de l'Union soviétique a toujours été au courant du déroulement des discussions et de la forme que revêtaient les différents projets présentés à ce sujet.

M. McNeil ne pense pas que M. Austin ait déclaré, au cours de la 155^e séance plénière, que l'URSS avait refusé de participer aux travaux relatifs à l'énergie atomique. Ce qu'il a dit, c'est que l'Union soviétique refusait de reconnaître la nature et le degré de la participation que doivent accorder à ces travaux tous les pays au sein de la communauté mondiale. Il n'a fait, en cela que paraphraser un extrait du troisième rapport de la Commission de l'énergie atomique.

On a prétendu que le plan de la majorité est destiné à assurer aux États-Unis d'Amérique un monopole de l'énergie atomique. M. Vychinsky a fondé la plus grande partie de son argumentation sur les conclusions d'un livre publié par un distingué savant britannique, le professeur Blackett.

M. Blackett, dans son livre, prétend que le plan de contrôle est destiné à fournir des moyens d'espionnage militaire au sein de l'Union soviétique, à empêcher le développement de sources d'énergie dans ce pays, et enfin que, pendant ses

in the early stages the plan would work to the disadvantage of the Soviet Union.

Professor Blackett wrote : « Of particular importance is the inevitable loss of secrecy about the military establishments and industrial plants due to the activities of the international inspection and aerial survey. »

The representative of Poland had, moreover, just stated that it was unnecessary to have any apprehensions on that subject and that it would take considerable time to do an aerial photographic survey.

Representatives might meditate the following very significant passage in Professor Blackett's work :

« In the present situation in the world, with America in possession of a stock of atomic bombs and explicitly espousing their use as a normal means of war, the Soviet military authorities would rightly consider that secrecy about the exact locations of military and industrial plants and even of new industrial areas would be a considerable military asset. On the other hand, the American authorities would be correct in assuming no comparable worsening of American military security from the acquisition by the Soviet Government of a target map of America. »

That argument was the most surprising that had ever been heard in an international conference discussing methods of international collaboration. According to that argument, the Government of the USSR was justified in refusing control because it had certain military secrets which it could use in case of need, whereas any one was free to photograph American military installations, and the diplomats of the Soviet Union could move freely in the United States. Thus, according to Professor Blackett and Mr. Vyshinsky, it would not be fitting to inflict on the USSR the disabilities and the dangers of international control. The United Nations must proclaim that they put a premium upon secrecy, if not upon dishonesty.

Espousing the arguments of Professor Blackett, Mr. Vyshinsky suggested that the United States could for economic reasons prevent the development of atomic power in the USSR. But neither he nor Professor Blackett explained how the United States could do that, unless they claimed, without giving any reasons, that the United States might control the decisions of the international agency.

premières étapes, ce plan fonctionnerait au désavantage de l'Union soviétique.

M. Blackett a écrit que « la perte du secret de l'équipement militaire et de l'équipement industriel qui résulterait d'inspections internationales et de photographies aériennes est d'une importance capitale ».

Le représentant de la Pologne vient d'ailleurs de déclarer qu'il est inutile d'avoir des inquiétudes à ce sujet, étant donné le temps qu'il faudrait pour prendre toutes ces photographies aériennes.

M. McNeil livre aux méditations des représentants le passage suivant tout à fait significatif de l'ouvrage de M. Blackett :

« Dans la situation actuelle du monde, étant donné que les Américains possèdent un stock de bombes atomiques et ne dissimulent nullement qu'ils considèrent leur utilisation comme un procédé de guerre normal, les autorités militaires soviétiques ont raison de considérer que le secret de l'emplacement exact des installations industrielles et militaires et même des nouvelles régions industrielles présenterait un avantage militaire incontestable. En revanche, les autorités américaines présument à juste titre qu'aucune aggravation équivalente de la situation militaire ne résulterait pour elles de l'acquisition par le Gouvernement de l'URSS d'une carte des États-Unis indiquant les objectifs stratégiques. »

Cette argumentation est bien la plus étonnante qu'on ait jamais entendue dans une conférence internationale discutant de moyens de collaboration entre les nations. D'après elle, le Gouvernement de l'URSS aurait raison de se refuser au contrôle car il dispose de secrets militaires dont il pourrait faire usage le cas échéant, alors que n'importe qui peut photographier les installations militaires américaines et que les diplomates de l'Union soviétique peuvent se déplacer librement aux États-Unis. Il ne conviendrait donc pas, selon M. Blackett et selon M. Vyshinsky, d'exposer l'URSS aux inconvénients et aux risques que présente un contrôle international. Les Nations Unies devraient proclamer qu'elles accordent une prime au secret, sinon à la malhonnêteté.

M. Vyshinsky, reprenant à son compte l'argumentation de M. Blackett, déclare que les États-Unis pourraient, pour des raisons économiques, faire obstacle à l'utilisation en URSS de l'énergie atomique. Cependant, ni M. Blackett ni M. Vyshinsky n'expliquent comment les États-Unis pourraient agir ainsi, si ce n'est en prétendant de façon toute gratuite que les États-Unis pourraient contrôler les décisions de l'organisme international.

It must be emphasized that it was clear from the discussions in the Commission that the direction, the composition and the organization of the control agency still had to be discussed. But Mr. Vyshinsky had prejudged the question in order to mislead the First Committee and the General Assembly on that point.

The United Kingdom would see to it that its interests in that domain were protected and that control were not exercised by one national authority. He did not believe that the United States had had any other intention than that of creating a truly international organization. Mr. Vyshinsky must surely know that every delegation was as watchful of its country's sovereign rights as his own.

Taking up Professor Blackett's arguments, Mr. Vyshinsky had considered that the other stages of the plan would place the USSR in a disadvantageous position. That was another aspect of the question that the Commission had not discussed. It must discuss it in the future and the issue must not be prejudged here and now. He was perfectly ready to believe that, unless the plan, in its final form, was so designed that burdens no less than benefits were equally shared, the proposal would prove unacceptable not only to the USSR but to many other delegations, including that of the United Kingdom. That was why the Commission should be requested to study those important aspects of the question with which it had not yet dealt.

Mr. Vyshinsky had described the majority proposals as being absolutely unacceptable, more particularly as they included the concept of ownership. Mr. Vyshinsky had stated that to grant a right of ownership to an agency was equivalent to giving that international agency rights equal to those of private ownership. The Commission, however, had not yet worked out the exact connotation of ownership; but it had without any ambiguity made clear that the agency would enjoy the right of ownership in the name of the assembled United Nations, it being understood that strict limitations would be imposed upon the application of that right.

Above all Mr. Vyshinsky had blamed those proposals for being fantastic because they involved a measure of trespass on the old concepts of national sovereignty. Such trespass was very narrowly circumscribed. It was here that the root of the differences between the two viewpoints was to be found. The British Government was prepared to contemplate such measures of international control as would require a new definition of the concept of national sovereignty, but the USSR, for reasons not

Il faut souligner qu'il ressort des débats de la Commission que la direction, la composition et l'organisation de l'organisme de contrôle doivent encore faire l'objet de discussions. Ainsi M. Vyshinsky a-t-il préjugé la question pour induire en erreur sur ce point la Première Commission et l'Assemblée générale.

Le Royaume-Uni veillera à ce que ses intérêts en ce domaine soient protégés et à ce que le contrôle ne soit pas exercé par un seul pays. Le représentant du Royaume-Uni ne pense pas que les États-Unis aient eu d'autres intentions que celle de créer un organisme véritablement international. M. Vichinsky doit pourtant savoir que toutes les délégations sont aussi jalouses des droits de souveraineté de leur pays que sa propre délégation.

M. Vychinsky, reprenant l'argumentation de M. Blackett, a estimé que les autres étapes du plan mettraient l'URSS dans une position désavantageuse. Voilà encore un autre aspect de la question que la Commission n'a pas discuté. Elle doit l'examiner dans l'avenir et il ne faut pas préjuger d'ores et déjà le résultat de cette discussion. M. McNeil est parfaitement prêt à considérer que, si les avantages et les inconvénients que présenterait ce plan sous sa forme définitive ne sont pas partagés de façon équitable, cette proposition s'avérerait inacceptable non seulement pour la délégation de l'URSS mais pour de nombreuses autres délégations, y compris vraisemblablement celle du Royaume-Uni. C'est pourquoi il convient d'inviter la Commission à étudier les aspects importants de la question qu'elle n'a pas encore traités.

M. Vychinsky a qualifié les propositions de la majorité d'absolument inacceptables étant donné surtout que la notion de propriété y figure. Il a déclaré qu'accorder un droit de propriété à un organisme équivaldrait à octroyer à cet organisme international des droits égaux à ceux d'un propriétaire privé. La Commission n'a cependant pas encore déterminé quel serait le sens exact de ce droit de propriété, mais elle a établi sans équivoque que l'organisme disposerait de ce droit de propriété au nom de l'ensemble des Nations Unies, étant entendu que des limites strictes seraient fixées à l'utilisation du droit ainsi accordé.

Surtout, M. Vychinsky a reproché à ces propositions d'être exorbitantes en ce qu'elles impliquaient certaines atteintes à la vieille notion de souveraineté nationale. En fait, la Commission a réduit à très peu de chose ces empiètements. C'est là le point central des divergences. La délégation du Royaume-Uni, quant à elle, est prête à envisager des mesures de contrôle international qui nécessiteraient une nouvelle définition de la notion de souveraineté nationale, mais l'URSS, pour des raisons qui n'ont pas été claires-

clearly stated, was not prepared to accept the principles resulting from such a reformulation.

Mr. Vyshinsky had declared that the proposed six-Power discussions would be useless. He had not stated his reasons, but had simply declared that no basis existed for such discussions. In fact their aim would be to determine whether the USSR would allow or assist the Commission to escape from the present deadlock. Mr. Vyshinsky had raised the question of quotas. The question was a difficult one, but the United Kingdom Government was prepared to discuss it, and if Mr. Vyshinsky thought an examination of it might break the deadlock on that point, then the question should be put down forthwith on the agenda for the meeting of the six Powers.

As for the question of the infringement of national sovereignty, it was impossible to avoid such infringements if an effective system of control was to be built up. But if Mr. Vyshinsky and the USSR delegation had any further ideas on the subject, they should express them. The question of national sovereignty and its infringement should be put on the agenda for the meeting of the six Powers. The United Kingdom delegation was prepared at any time to discuss the general scheme which the Atomic Energy Commission had submitted and which the Canadian resolution requested the Assembly to approve.

Mr. Vyshinsky had claimed that the minority supporting him within the Assembly represented a majority in the world, whereas those Powers which had the majority within the Assembly represented only a minority of the world. It was dangerous to be too certain of the support of the majority of the electorate. It was plain that Mr. Henry Wallace's point of view on atomic energy and on the Commission's report was in its general lines identical with the position of the Soviet Union delegation. But figures seemed to indicate that that point of view did not correspond to the majority view of the American people, and Mr. McNeil was not sure that Mr. Vyshinsky's point of view would reflect any better the majority view of the peoples of the world.

The Canadian resolution now before the General Assembly called for the Assembly's approval of the work done so far by the Atomic Energy Commission. It expressed concern at the deadlock reached by the Commission and

ment précisées, n'est pas prête à accepter les principes résultant d'une nouvelle définition de ce genre.

M. Vychinsky a souligné que la proposition relative aux consultations entre les six Puissances serait inutile. Il n'a pas exposé ses raisons, mais simplement déclaré qu'il n'existe aucune base qui permette de procéder à une telle discussion. En fait, ces discussions auraient pour objet d'essayer de déterminer si l'URSS permettra à la Commission de sortir de l'impasse ou l'aidera à le faire. M. Vychinsky a soulevé la question des contingents. C'est un problème difficile, mais le Gouvernement du Royaume-Uni est prêt à en discuter et, si M. Vychinsky pense que l'examen de cette question pourrait fournir un moyen de sortir de l'impasse sur ce point, il conviendrait de mettre dès maintenant cette question à l'ordre du jour de la réunion des représentants des six Puissances.

En ce qui concerne la question des empiétements sur la souveraineté nationale, le représentant du Royaume-Uni estime qu'il est impossible d'éviter de tels empiétements si l'on veut mettre en vigueur un système efficace de contrôle. Mais si M. Vychinsky et la délégation de l'URSS ont d'autres idées à soumettre sur cette question, qu'ils les présentent. Que l'on mette la question de la souveraineté nationale et des empiétements à l'ordre du jour de la réunion des représentants des six Puissances. La délégation du Royaume-Uni est disposée à tout moment à discuter du plan général que présente la Commission de l'énergie atomique et que la résolution canadienne demande maintenant à l'Assemblée d'approuver.

M. Vichinsky a déclaré que la minorité qui lui accorde son appui au sein de cette Assemblée représente une majorité dans le monde, alors que le groupe des Puissances qui jouit de la majorité au sein de l'Assemblée ne représente qu'une minorité dans le monde. Il est dangereux d'être trop sûr que l'on est soutenu par une majorité du corps électoral. Il est manifeste que le point de vue de M. Henry Wallace sur la question de l'énergie atomique et sur le rapport de la Commission de l'énergie atomique correspondait en général à la position de la délégation de l'Union soviétique. Or on peut dire, chiffres en main, que ce point de vue ne semble pas correspondre à celui de la majorité du peuple américain. Le représentant du Royaume-Uni n'est pas certain que le point de vue de M. Vychinsky correspondrait mieux à celui de la majorité des peuples du monde.

La résolution canadienne soumise actuellement à l'approbation de l'Assemblée générale demande que celle-ci approuve les travaux accomplis jusqu'à présent par la Commission de l'énergie atomique. Cette résolution exprime l'inquiétude

requested the six Powers who had sponsored the General Assembly resolution of 24 January 1946 to consult together and determine whether there existed a basis for agreement. Finally, it called upon the Atomic Energy Commission to resume its meetings and to proceed with its work on such questions as in its opinion could usefully be studied.

It was inaccurate to suggest that the United Kingdom delegation or the Canadian delegation did not wish to accept a compromise. The resolution did not represent the view presented to the First Committee at the outset. The United Kingdom delegation had made concessions, considering that it must do so because of the justified doubts expressed by other delegations. It would have accepted other concessions if it had considered them to be appropriate and if it had been persuaded that they would not have jeopardized international security.

The gulf which separated the United Kingdom delegation's point of view from that of the USSR delegation was caused by the fact that the latter believed that the prohibition of atomic weapons would have the effect of stopping men from burrowing holes in the earth and would bring them out again into the sunshine. But the teachings of history did not confirm that point of view. The sole assurance that could be given humanity was that no activities were carried on in secret and in opposition to the decisions of the United Nations. If the system of control was to be truly effective, nothing essential should be kept secret.

The Assembly should consider one idea embodied in the Commission's report and taken over by the Canadian resolution : the Commission sought to create an international common interest by the avoidance of secrecy, by the exchange of information, and requested the United Nations to entrust that task to a single authority.

That was a new idea, the acceptance of which should not be feared. It might be that for a certain time one nation would be asked to give more than another. It was not at all certain that the USSR would be the nation asked to give up the most. International collaboration and the very future of the United Nations depended upon the renunciation of certain sovereign rights which had hitherto been jealously guarded. In return for that sacrifice the nations might see the prospect of a second industrial revolution, the happy effects of which on the material conditions of life would be incalculable. That revolution could only come about if the United Na-

que suscite l'impasse à laquelle les travaux de la Commission ont abouti. Elle demande que les six Puissances qui ont pris l'initiative de présenter la résolution du 24 janvier 1946 procèdent à des consultations entre elles et examinent s'il existe une base d'accord. Enfin, cette résolution demande à la Commission de l'énergie atomique de reprendre ses séances et de poursuivre ses travaux sur les questions qu'elle estime utile d'étudier.

Il n'est pas exact de déclarer que la délégation du Royaume-Uni ou la délégation du Canada ne désirent pas accepter de compromis. Cette résolution ne représente pas les vues qui ont été exposées, à l'origine, à la Première Commission. La délégation du Royaume-Uni a fait des concessions, car elle estimait devoir en faire en raison des scrupules justifiés présentés par d'autres délégations. Elle eût accepté d'autres concessions si elle avait jugé que celles-ci étaient appropriées et si elle avait été persuadée que ces concessions ne mettraient pas en danger la sécurité internationale.

Le fossé qui sépare le point de vue de la délégation du Royaume-Uni et celui de la délégation de l'URSS tient à ce que cette dernière croit que, du fait de l'interdiction de l'arme atomique, les hommes s'arrêteront de creuser des trous dans la terre et jouiront de nouveau en paix des rayons du soleil. Les enseignements de l'histoire ne confirment pas cependant ce point de vue. La seule garantie que l'humanité pourrait avoir serait de veiller à ce que personne ne se livre en secret à des agissements contrevenant aux décisions des Nations Unies. Il convient donc que rien d'essentiel ne soit tenu secret pour que le système de contrôle envisagé présente toute son efficacité.

Une idée qui ressort du rapport de la Commission et est reprise par la résolution canadienne doit retenir l'attention de l'Assemblée : la Commission cherche à créer une communauté d'intérêts entre toutes les nations en évitant le secret et en procédant à des échanges de renseignements. Elle demande aux Nations Unies de confier cette tâche à une seule autorité.

Il s'agit là d'une idée nouvelle mais qu'il ne faut pas craindre d'accepter. Il se peut que pendant quelque temps l'on demande à un pays de donner plus qu'un autre. Il n'est pas certain que l'URSS sera le pays auquel on demandera le plus. Du sacrifice de certains droits souverains, jusqu'à présent conservés jalousement, dépendent la collaboration internationale et l'avenir même de l'Organisation des Nations Unies. En contrepartie de ce sacrifice, les nations verront peut-être s'ouvrir devant elles les perspectives d'une deuxième révolution industrielle, dont les heureuses conséquences sur la vie matérielle de tous seront incalculables. Cette révolution ne

tions created an effective international agency endowed with such powers as those suggested by the Atomic Energy Commission.

Those delegations which did not fear the future, which were in favour of international collaboration and were good Members of the United Nations would support the resolution submitted by the delegation of Canada.

Mr. KISELEV (Byelorussian Soviet Socialist Republic) remarked that a discussion which had lasted two and a half years had now reached a decisive stage. It concerned the extremely serious problem of the prohibition of atomic weapons, the prohibition of the use of atomic energy for purposes of destruction and also the possibility of utilizing that energy for peaceful purposes.

No one would deny in the General Assembly that the problem was causing increasing anxiety to the peoples of the world. They wondered who was responsible for the present situation and for the fact that it had been impossible to take any decision on the prohibition of atomic weapons. All peoples of the world wished to know which representatives were opposed to freeing the world from the threat of an inhuman war, and they wondered why the Security Council and the Atomic Energy Commission had not carried out their task under the General Assembly resolutions of 24 January and 14 December 1946.

The Canadian draft resolution supplied no answer to those questions. Paragraph 1 expressed approval of the «general findings» (part II, C) and «recommendations» (part III) of the First Report, and of the concrete proposal of part II of the Second Report of the Atomic Energy Commission, which constituted, so it was said, the necessary foundations for the establishment of an effective system of international control of atomic energy. However, a perusal of those «general findings» and «recommendations» showed that the first, second and third reports of the Atomic Energy Commission set out the United States plan for the establishment of international control, known as the Baruch Plan. He did not wish to examine that plan in detail for that had already been done by others and particularly by Mr. Vyshinsky, the representative of the USSR.

The USSR delegation had also submitted a plan to the Atomic Energy Commission. When examining those proposals the representatives

pourra se produire que si les Nations Unies créent un organisme international efficace doté de pouvoirs analogues à ceux que suggère la Commission de l'énergie atomique.

Les délégations qui ne craignent pas l'avenir, qui sont en faveur de la collaboration internationale et qui sont des Membres sincères de l'Organisation des Nations Unies appuieront donc la résolution proposée par la délégation du Canada.

M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) constate qu'on est maintenant arrivé à l'étape décisive d'une discussion qui se déroule depuis deux ans et demi déjà. Le problème en discussion est très grave puisqu'il s'agit de l'interdiction de la production des armes atomiques, de l'interdiction de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins de destruction et, d'autre part, de la possibilité d'utiliser cette énergie à des fins pacifiques.

Aucun des représentants présents à l'Assemblée générale ne contestera que ce problème cause aux masses de tous les pays une angoisse croissante. Ces masses se posent la question de savoir qui est responsable de la situation actuelle et, en particulier, du fait que, jusqu'à présent, aucune décision concernant l'interdiction de l'arme atomique n'a pu être prise. Les peuples du monde entier cherchent à savoir quels sont les représentants qui s'opposent à ce que le monde soit libéré de la menace d'une guerre inhumaine, et ils se demandent pourquoi le Conseil de Sécurité et la Commission de l'énergie atomique n'ont pas rempli la tâche que leur assignaient les résolutions adoptées par l'Assemblée générale le 24 janvier et le 14 décembre 1946.

Le projet de résolution présenté par la délégation canadienne ne donne aucune réponse à ces questions. Le projet de résolution approuve dans son paragraphe I les «conclusions générales» (2^e partie, c) et les «recommandations» (3^e partie) du premier rapport, ainsi que la proposition concrète de la deuxième partie du deuxième rapport de la Commission de l'énergie atomique qui constituent, paraît-il, les bases indispensables à l'établissement d'un système efficace de contrôle international de l'énergie atomique. Cependant, lorsqu'on lit ces «conclusions générales» et ces «recommandations», il apparaît que les premier, deuxième et troisième rapports de la Commission de l'énergie atomique exposent le plan américain d'établissement du contrôle international de cette énergie, connu sous le nom de plan Baruch. M. Kisselev ne peut pas examiner ce plan en détail car il a fait l'objet de nombreuses observations, en particulier de la part de M. Vyshinsky, représentant de l'URSS.

La délégation de l'URSS a, elle aussi, soumis un plan à la Commission de l'énergie atomique. Lors de son examen, les représentants des pays

of the Anglo-American countries had endeavoured to impose their will on other countries. They demanded the establishment of international control by successive stages, the first of which was to be the control over the mining of raw materials; the control of atomic energy production and of all factories manufacturing nuclear fuel was to come much later. The prohibition of atomic weapons was not even mentioned.

Furthermore, they demanded the establishment of an international control system outside the Security Council, which was contrary to the General Assembly resolution dated 14 December 1946. They wanted to confer on that control body powers which belonged to the Security Council alone. The acceptance of those demands would have amounted to the creation of an international trust for the production of atomic energy under United States control.

The representatives of the Anglo-American countries did not desire true international control. That could be seen from their delaying tactics and their systematic opposition to the conclusion of a convention on the prohibition of atomic weapons. Those manoeuvres were obviously prompted by the desire to gain time, to make certain of being able to proceed with the production of atom bombs, and to maintain the monopoly of atomic weapons. That, in his view, was the true reason for the paralysis which had gripped the Atomic Energy Commission.

The speeches made by Mr. Austin, the representative of the United States, and Mr. McNeil and Sir Hartley Shawcross, the United Kingdom representatives, and the representative of Canada on the First Committee provided further evidence of that opposition to the prohibition of atomic weapons. The one and only aim of all their statements had been to place the responsibility for the present impasse reached by the Atomic Energy Commission on the Soviet Union.

In the statement he had just made Mr. McNeil had made no reference to the prohibition of atomic weapons. Did that mean that the people in the United Kingdom were not anxious about the problem? Mr. McNeil had merely stated that the USSR alone was responsible for the impasse reached by the Commission as it refused to adopt the United States plan for international control of atomic energy. Why then did Mr. McNeil refuse to adopt the Soviet Union plan which reflected the views of the majority of the peoples of the world?

anglo-américains ont adopté, dès le début, une position qui tendait à imposer leur volonté à tous les autres pays. Ces représentants exigeaient l'établissement d'un contrôle international par étapes successives, la première étant constituée par le contrôle sur l'extraction des matières premières. Le contrôle de la production de l'énergie atomique et de toutes les usines fabriquant les combustibles nucléaires ne devait venir que bien plus tard. Quant à l'interdiction des armes atomiques elles-mêmes, il n'en était fait aucune mention.

Ces représentants exigeaient en outre l'établissement d'un système international de contrôle en dehors du Conseil de sécurité, ce qui est contraire à la résolution de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1946. Ils voulaient donner à cet organisme de contrôle des pouvoirs qui n'appartiennent qu'au Conseil de sécurité. Satisfaire à leur exigence reviendrait en fait à créer un trust international pour la production de l'énergie atomique, travaillant sous contrôle américain.

Les représentants des pays anglo-américains ne veulent pas d'un véritable contrôle international. M. Kisselev en voit une preuve dans la tactique de manœuvres dilatoires et dans l'opposition systématique à la conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes atomiques, qui a été le fait de ces représentants. Ces manœuvres sont évidemment dictées par le désir de gagner du temps, de s'assurer la possibilité de continuer de produire des bombes atomiques et de conserver le monopole des armes atomiques. C'est là, selon M. Kisselev, la véritable raison de la paralysie de la Commission de l'énergie atomique.

On peut trouver une autre preuve de ce désir de s'opposer à l'interdiction des armes atomiques dans tous les discours prononcés par M. Austin, représentant des États-Unis, M. McNeil et Sir Hartley Shawcross, représentants du Royaume-Uni, et par le représentant du Canada, au sein de la Première Commission. Tous ces discours avaient pour unique objet de rejeter sur l'Union soviétique la responsabilité de l'impasse où se trouve la Commission de l'énergie atomique.

Dans sa dernière déclaration, M. McNeil n'a fait aucune allusion à l'interdiction des armes atomiques. Faut-il voir dans ce silence le fait que le peuple du Royaume-Uni, dont M. McNeil est le représentant, ne s'inquiète pas de ce problème? M. McNeil s'est borné à déclarer que l'URSS est seule responsable de l'impasse où l'on se trouve, car elle refuse d'adopter le plan des États-Unis pour le contrôle international de l'énergie atomique. Mais pourquoi M. McNeil se refuse-t-il à adopter le plan que propose l'Union soviétique, plan qui reflète l'opinion de la majorité du monde?

Mr. McNeil had also refused to examine the problem of international control in detail, and Sir Hartley Shawcross had confined himself to stating at the 164th meeting of the First Committee that the USSR proposal did not contribute anything new. The Canadian representative had gone as far as saying at the 162nd meeting that the USSR plan was nothing but a fraud. All those allegations were false. Indeed Mr. Kisselev felt that the United Kingdom and Canadian representatives did not want to examine the problem of atomic energy in its true perspective and deal with it in a concrete manner.

Mr. Austin had said at the 155th plenary meeting that the majority of peoples throughout the world supported the United States control plan, and Mr. McNeil had defended that point of view. Mr. Kisselev thought the situation was quite different. The world was convinced that the present deadlock was due to the obstinate refusal on the part of certain delegations to prohibit atomic weapons. The whole world knew who was responsible for the sabotage of the General Assembly decisions of 14 January and 24 December 1946. They knew too which countries continued to manufacture atom bombs.

There was no denying that the masses of the people longed for the prohibition of the atom bomb. The Soviet Union resolution was an answer to that profound desire. Its aim was to ensure that atomic energy should be used exclusively for peaceful purposes. Moreover, it was actuated by a spirit of true co-operation; it provided a programme to strive for the well-being of millions of men and to develop the cultural and economic life of all peoples.

Examining the Canadian resolution in detail, he stressed that it recommended waiting for the moment when a basis for agreement on the international control of atomic energy had been found, and provided that the Atomic Energy Commission would interrupt its work in the meantime. It thus postponed the settlement of the problem of the prohibition of atomic weapons to an indefinite date and made it possible to continue manufacturing such aggressive weapons as the atom bomb. All the Members of the General Assembly knew that the utilization of those weapons in a new war would inflict untold misery and suffering upon mankind. The Canadian resolution, therefore, did not correspond to the wishes of the peoples.

He regarded it solely as an ultimatum to the minority. If the minority did not accept the United States proposal, the Anglo-American

De même, M. McNeil s'est refusé à examiner en détail le problème du contrôle international, et Sir Hartley Shawcross s'est borné à affirmer, à la 164^e séance de la Première Commission, que la proposition de l'URSS n'apporte rien de nouveau. Le représentant du Canada a été jusqu'à dire, à la 162^e séance, que le programme de la délégation de l'URSS ne constituait qu'une tromperie. Toutes ces allégations sont fausses. M. Kisselev estime en effet que ce sont les représentants du Royaume-Uni et du Canada qui refusent de placer le problème du contrôle de l'énergie atomique dans sa véritable perspective et de l'envisager d'une façon concrète.

M. Austin a déclaré au cours de la 155^e séance plénière que la majorité des peuples du monde soutient le plan de contrôle des États-Unis. M. McNeil a défendu la même thèse. Pour M. Kisselev, la situation est tout à fait différente. L'opinion publique mondiale est convaincue en effet que l'impasse actuelle est le résultat direct du refus obstiné de la part de certaines délégations d'interdire les armes atomiques. Les hommes du monde entier connaissent bien les responsables du sabotage des décisions de l'Assemblée générale en date du 14 janvier et du 24 décembre 1946. Ils savent aussi quels sont les pays qui continuent de fabriquer des bombes atomiques.

On ne peut nier que les masses populaires désirent ardemment l'interdiction de la bombe atomique. La résolution de l'Union soviétique répond à ce désir profond. Elle a pour but d'assurer que l'énergie atomique soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques. Cette résolution est, de plus, animée d'un esprit de coopération véritable; elle établit un programme de lutte pour le bien-être de millions d'hommes, le développement de la vie culturelle et économique de tous les peuples du monde.

Examinant en détail la résolution canadienne, M. Kisselev souligne qu'elle recommande d'attendre le moment où l'on aura trouvé une base d'accord sur le contrôle international de l'énergie atomique, et prévoit que, entre temps, la commission de l'énergie atomique interrompra ses travaux. Ainsi, cette résolution remet à une date indéterminée le problème de l'interdiction de l'arme atomique et donne la possibilité de continuer à produire les armes d'agression que sont les bombes atomiques. Tous les Membres de l'Assemblée générale savent que l'utilisation de ces armes dans une nouvelle guerre serait, pour l'humanité, une source de malheurs inconcevables. La résolution du Canada ne répond donc pas aux aspirations des peuples.

M. Kisselev voit uniquement dans la résolution canadienne un ultimatum adressé à la minorité: celle-ci n'adopte pas la proposition des États-

countries would continue to manufacture unlimited quantities of atom bombs while retaining full freedom of action for their use in the future. The ultimatum was a direct threat, a means of pressure, a way for the United States to impose its will upon the world.

He quoted from the statement made at the 42nd plenary meeting by the USSR Foreign Minister, Mr. Molotov, in New York on 29 October 1946, according to which there could be no question of any monopoly, even in the field of atomic energy. The gist of Mr. Molotov's statement had been that although certain countries possessed atomic weapons there was nothing to prove that other States did not possess them as well, or that they did not possess even more frightful weapons. The honour and conscience of all peace-loving peoples demanded the prohibition of atomic weapons and the utilization of atomic energy for peaceful purposes only. To meet those wishes, there was need for immediate measures for the prohibition of atomic weapons and the establishment of international control.

The Byelorussian people, who had undergone such great suffering during the war, wanted only such peace conditions as would guarantee full social and economic development in the future. Those wishes were shared by all peace-loving peoples and they had to be met.

The USSR resolution reflected those tendencies and for that reason the Byelorussian Soviet Socialist Republic delegation gave it its warm support. It would vote for the resolution, and it called upon all those who sincerely stood for peace to do likewise.

Mr. ROLIN (Belgium) regretted that during the last and the present sessions of the Assembly, the majority vote had been subjected in advance to violent criticisms. He would not, however, retaliate with other accusations, for such verbal attacks should remain the privilege of the great Powers. Belgium, like the Byelorussian SSR, retained the scars of the Second World War, but those responsible for the aggression were not present in the Assembly, and he wished to respect the memory of the common sufferings in the fight for liberation shared with the countries of other delegations.

He, for his part thought it most useful to seek what, in spite of appearances, united the different countries, to attenuate as far as possible what separated them, and also to give certain indications to those whose responsibility it would be to carry on conversations on the problem of atomic energy.

Unis, les pays anglo-américains continueront de produire des bombes atomiques en quantité illimitée en se réservant toute latitude de les utiliser plus tard. Cet ultimatum constitue une menace directe, un moyen de pression, une façon pour les États-Unis d'imposer leur volonté au reste du monde.

M. Kisselev cite des déclarations faites au cours de la 42^e séance plénière tenue le 29 octobre 1946 à New-York, par le Ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M. Molotov, selon lesquelles il ne saurait être question d'un monopole quelconque même dans le domaine de l'énergie atomique. Il ne faut pas oublier, a dit en substance M. Molotov, que si certains États possèdent des armes atomiques, rien ne prouve que d'autres États ne les possèdent pas également et ne disposent pas en outre d'autres armes encore plus terribles. L'honneur et la conscience de tous les peuples pacifiques exigent l'interdiction des armes atomiques et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques. Afin de répondre à ces aspirations, il faut dès maintenant prendre des mesures efficaces pour interdire l'arme atomique et établir un contrôle international.

Le peuple biélorusse, qui a si profondément souffert de la guerre, entend que soient garanties les conditions de paix qui, seules, permettront dans l'avenir le plein épanouissement social et économique. Il faut répondre à ces aspirations qui sont celles de tous les peuples pacifiques.

La résolution de l'URSS reflète ces tendances. C'est pourquoi la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie l'appuie chaleureusement. Elle votera en sa faveur et en appelle à tous les véritables amis de la paix pour qu'ils fassent de même.

M. ROLIN (Belgique) déplore que, au cours de la précédente et de la présente séance de l'Assemblée, le vote de la majorité ait fait d'avance l'objet de vives critiques. Il ne répondra pas cependant à ces observations par d'autres accusations. Ces attaques verbales doivent demeurer le privilège des grandes Puissances. La Belgique, comme la RSS de Biélorussie, garde dans sa chair l'empreinte de la deuxième guerre mondiale, mais les responsables de cette agression ne sont pas dans la présente Assemblée et M. Rolin entend respecter, à l'égard des autres délégations, le souvenir des souffrances partagées en commun dans la lutte pour la libération.

Il désire, pour sa part, insister sur l'utilité de rechercher ce qui, malgré les apparences, unit les différents pays et de réduire dans toute la mesure du possible ce qui les sépare, ainsi que de donner certaines indications à ceux qui auront la responsabilité de poursuivre les conversations sur le problème de l'énergie atomique.

His delegation would vote in favour of the resolution proposed by the First Committee which had as its basis the draft submitted by Canada. He did not think that would mean the adjournment *sine die* of the work of the Atomic Energy Commission but, on the contrary, that it would mark a new departure. The commentaries presented by the various delegations in the First Committee and at plenary meetings would, by clarifying the position, facilitate the future task.

In connexion with paragraph 4 of the resolution which said that the Assembly «Calls upon the Atomic Energy Commission... to proceed to the further study of such of the subjects remaining in the programme of work as it considers to be practicable and useful» Mr. Vyshinsky had said at the 156th plenary meeting that those questions were now only of secondary importance. That, however, had not always been the opinion of the Soviet Union delegation. He would quote on that point the following declaration of the USSR representative during the 43rd meeting of the Working Committee of the Atomic Energy Commission.¹

«One of the most serious defects in the report ... is that it does not deal with — or mentions just in passing — the most fundamental problems with which we are faced. There are two such problems at this stage of our negotiations. The first and fundamental problem is one which I already have mentioned, namely, that dealing with the conclusion of a convention on the prohibition of atomic weapons.»

Mr. Rolin quoted from the USSR representative's declaration at the same meeting that the second important problem which was overlooked entirely by the authors of the report was the question of the time of application of complete measures of control.

It was therefore unjust to say that the Atomic Energy Commission would only resume its work for questions of secondary importance.

The Belgian delegation would also vote for the amendments submitted by the Indian delegation. The first of those amendments was to introduce the words «in substance» after the word «Approves» in paragraph 1 of the Canadian resolution. The United Kingdom representative during his remarks had said that in the conversations contemplated between the six Powers he was ready to provide all the necessary explanations on the questions of sovereignty, the forms of ownership, the consequences of ownership and the forms of control. He was also ready to examine any other solution which

La délégation belge votera en faveur de la résolution proposée par la Première Commission, qui a pour base le projet présenté par le Canada. A son avis, cela ne signifie pas l'ajournement *sine die* des travaux de la Commission de l'énergie atomique, mais au contraire marque un nouveau départ. Les observations présentées par les différentes délégations au sein de la Première Commission et lors des séances plénières permettent, parce qu'elles précisent les positions, de faciliter la tâche future.

A propos du paragraphe 4 de la résolution, où il est dit que l'Assemblée «Invite la Commission de l'énergie atomique... à reprendre l'étude de celles des questions figurant encore à ce plan de travail qu'elle jugera possible et utile d'étudier», M. Vychinsky a déclaré, au cours de la 156^e séance plénière, que ces questions n'étaient plus que d'un intérêt secondaire. Cependant, tel n'a pas toujours été l'avis de la délégation de l'Union soviétique. M. Rolin cite à ce sujet la déclaration suivante faite par le représentant de l'URSS à la 43^e séance du Comité de travail de la Commission de l'énergie atomique.

«Un des plus graves défauts du rapport... est qu'il ne traite pas, ou ne fait qu'effleurer, les problèmes les plus essentiels qui nous sont posés. Au stade actuel de nos négociations, ces problèmes sont au nombre de deux. J'ai déjà fait allusion au premier, à savoir la conclusion d'une convention d'interdiction¹.»

M. Rolin rappelle également que le représentant de l'URSS a déclaré, à la même séance, que le second problème important que les auteurs du rapport avaient entièrement passé sous silence, c'était la question des délais pour la mise en œuvre des mesures de contrôle.

Il est donc injuste de dire que la Commission de l'énergie atomique ne reprendrait son travail que pour des questions secondaires.

La délégation de la Belgique votera également les amendements présentés par la délégation de l'Inde. Le premier de ces amendements tend à introduire les mots «dans l'ensemble» après le mot «approuvé» au paragraphe 1 de la résolution du Canada. Le représentant du Royaume-Uni, au cours de son intervention, a déclaré que, dans les conversations envisagées entre les six Puissances, il était prêt à fournir sur les questions de la souveraineté, des modalités de la propriété, des conséquences de la propriété, et des modalités du contrôle, toutes les explications nécessaires. Il était prêt également à examiner toute autre

¹ See *Officials Records of the Atomic Energy Commission*, Third Report to the Security Council, page 58.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, troisième rapport au Conseil de sécurité, page 58.

might be proposed by the USSR delegation. It was therefore reasonable to assume that at present the General Assembly was being asked only for its approval in principle. For if approval was to cover the details, the conversations of the six Powers would have little chance of success, since it could not be expected that the Soviet Union would renounce completely its own point of view and accept all the First Committee's proposals. The first amendment would therefore express the spirit of the resolution and would bring out the flexibility which the mandate given to the six Powers was intended to have.

The second amendment of the Indian delegation tended to enlarge the scope of the invitation extended to the Atomic Energy Commission to resume its work. If the six Powers were requested to make an effort to break the deadlock, they must be given reasonable time, and the results of their conversations must be awaited before summoning a meeting of the Atomic Energy Commission. Nevertheless, they should not be made solely responsible for the success or failure of their conversations. The non-permanent members of the Security Council would renounce their responsibilities if they indefinitely awaited the result of those conversations before themselves resuming the examination of the problem of atomic energy. Consequently, he thought India's second amendment acceptable.

Mr. Rolin wished to clarify the nature of the disagreement which had arisen in the Atomic Energy Commission. In the first place it was not a disagreement on the principle of the prohibition of atomic energy. It was a prevalent opinion that the delegations who did not accept the proposal submitted by the USSR delegation were opposed to the prohibition of the atomic weapon. That was a mistaken view. The Atomic Energy Commission had several times affirmed that one of the essential parts of the convention was the prohibition of the possession, the manufacture and the use of the atomic weapon. Moreover, Mr. Vyshinsky had not reiterated those allegations in the speech he had made at the 156th plenary meeting of the Assembly. He had merely stated that those who did not accept his view of the matter were not sincere when they advocated the prohibition of the atomic weapon.

That accusation would be difficult to sustain if the attitude and intentions of the Governments which the USSR claimed to be combating were analysed in a reasonable way. In his first speech in the First Committee (144th meeting) the United States representative had said that his country had the monopoly of the atomic weapon for a short period; he called it « a short-

solution qui pourrait être proposée par la délégation de l'URSS. Il est donc raisonnable de penser qu'on ne demande à l'Assemblée générale en ce moment qu'une simple approbation de principe. Car si l'approbation devait porter sur les détails, les conversations des six Puissances auraient peu de chance de réussite puisqu'on ne peut attendre que l'Union soviétique renonce entièrement à son point de vue et accepte entièrement les propositions de la Première Commission. Ce premier amendement est donc dans l'esprit de la résolution et ne fait que préciser la souplesse qu'on entend donner au mandat confié aux six Puissances.

Le second amendement de la délégation de l'Inde tend à élargir l'invitation faite à la Commission de l'énergie atomique de reprendre son travail. Si l'on demande aux six Puissances de faire un effort pour sortir de l'impasse, il faut leur donner un temps raisonnable et attendre les résultats de leurs conversations avant de convoquer la Commission de l'énergie atomique. Cependant, il ne faut pas leur laisser la responsabilité exclusive de l'échec ou du succès éventuel de leurs conversations. Les membres non permanents du Conseil de sécurité renonceraient à leurs responsabilités s'ils attendaient indéfiniment l'issue de ces pourparlers avant de reprendre eux-mêmes l'examen du problème de l'énergie atomique. Le représentant de la Belgique estime donc que le second amendement de l'Inde est acceptable.

M. Rolin désire ensuite préciser la nature du désaccord qui s'est produit à la Commission de l'énergie atomique. Il souligne en premier lieu que ce n'est pas un désaccord sur le principe de l'interdiction de l'énergie atomique. L'on a coutume de considérer que les délégations qui n'acceptent pas la proposition présentée par la délégation de l'URSS sont des adversaires de l'interdiction de l'arme atomique. Cet argument n'est pas sérieux. A plusieurs reprises, la Commission de l'énergie atomique a affirmé que l'une des parties essentielles de la Convention est l'interdiction de la détention, de la fabrication et de l'emploi de l'arme atomique. D'ailleurs, M. Vyshinsky n'a pas réitéré ces allégations dans le discours qu'il a fait au cours de la 156^e séance plénière. Il s'est contenté d'affirmer que ceux qui n'acceptaient pas sa manière de voir n'étaient pas sincères lorsqu'ils préconisaient cette interdiction de l'arme atomique.

Cette accusation peut difficilement être soutenue si l'on analyse raisonnablement l'attitude et les desseins des Gouvernements que l'URSS prétend combattre. Lors de sa première intervention à la Première Commission (144^e séance), le représentant des États-Unis a déclaré que son pays détenait le monopole de l'arme atomique pour un temps court, c'est ce qu'il a appelé un

time monopoly». The unanimous conclusions of scientists showed that it could only be a monopoly of very short duration. If, therefore, the United States at present possessed a stock of atomic bombs and if it was the only country to do so, it could choose between two policies. Either it could make use of its advantage and start a preventive war to wipe out its enemies, a solution rejected by both the military and political authorities. Or, if the Government of the United States did not resign itself to the need for such a preventive war, it could only seek safety in an international arrangement which would give it the assurance, at the earliest possible moment, that when its monopoly expired it would not find itself confronted by an equal or superior Power, which might not have the same scruples. He thought those realistic considerations were sufficient to demonstrate the sincerity of the United States Government and of those who at present saddled themselves with the ungrateful task of the prohibition of the atomic weapon. Hence there was really no disagreement at all about the need for a method of regulating atomic energy which would succeed in prohibiting the atomic weapon, its use, its manufacture and its possession.

The second question on which there appeared to be differences of opinion was that of the order in which the measures concerning prohibition and control should come into force. Mr. Rolin emphasized the progress made by the USSR delegation which in its last draft resolution presented to the First Committee had proposed the simultaneous conclusion of a convention on prohibition and a convention on control. He was sure the Soviet Union delegation would realize that it was only a question of spacing out parallel programmes and putting into execution two undertakings, both of which could only be progressively realized. Control involved inquiries on the spot. The guarantee that a convention on prohibition would be respected could only be obtained when the control machinery was actually working. With prohibition inevitably went inventories and checkings. The USSR delegation, which was realistic, must understand that it could not reasonably ask a Power which, rightly or wrongly, believed it possessed the monopoly of the atomic weapon to hand over and destroy what it possessed before having effective guarantees on the control of production in other countries. The spacing out of the engagements in time was therefore a technical question, a factor which could not be avoided.

short time monopoly. Sur la base des conclusions unanimes des savants, il est évident que ce ne peut être qu'un monopole de très courte durée. Si donc les États-Unis ont actuellement un stock de bombes atomiques, et s'ils sont seuls à l'avoir, ils ont le choix entre deux politiques. Ou bien se servir de cet avantage et se lancer dans une guerre préventive d'extermination de leurs adversaires éventuels, solution qui a été repoussée par les autorités militaires et par les autorités politiques. Ou bien, si le Gouvernement des États-Unis ne se résigne pas à cette guerre préventive, il ne peut trouver sa sécurité que dans une réglementation internationale qui, dans le plus bref délai possible, lui donnera l'assurance que, au moment où son monopole viendra à expiration, il ne se trouvera pas devant une Puissance égale ou supérieure qui, éventuellement, n'aurait pas les mêmes scrupules. Ces considérations d'ordre réaliste suffisent, de l'avis de M. Rolin à démontrer la sincérité du Gouvernement des États-Unis et de ceux qui s'attellent aujourd'hui à la tâche ingrate de l'interdiction de l'arme atomique. Il n'y a donc véritablement aucun désaccord sur la recherche d'un mode de réglementation de l'énergie atomique qui aboutisse à l'interdiction de l'arme atomique; de son emploi, de sa fabrication et de sa détention.

La deuxième question au sujet de laquelle semblent exister des divergences est celle de l'ordre dans lequel doivent intervenir les mesures relatives à l'interdiction et les mesures relatives au contrôle. M. Rolin souligne le progrès réalisé par la délégation de l'URSS qui, dans le dernier projet de résolution qu'elle a présenté à la Première Commission, a proposé de conclure simultanément une convention sur l'interdiction et une convention sur le contrôle. Le représentant de la Belgique est convaincu que la délégation de l'Union soviétique se rendra compte qu'en cette matière il ne s'agit que d'échelonner des programmes parallèles et de mettre à exécution deux engagements dont l'un et l'autre ne peuvent être réalisés que progressivement dans le temps. Le contrôle suppose des enquêtes sur place. La garantie du respect d'une convention sur l'interdiction ne peut être obtenue qu'à partir du moment où le contrôle fonctionne. L'interdiction suppose inévitablement des inventaires et des vérifications. La délégation de l'URSS, qui est réaliste, doit se rendre compte qu'elle ne peut pas raisonnablement demander à une Puissance qui, à tort ou à raison, croit avoir le monopole de l'arme atomique, de livrer et de détruire ce qu'elle possède avant d'avoir des garanties effectives en ce qui concerne le contrôle de la production dans les autres pays. L'échelonnement des engagements est donc une question technique et une donnée à laquelle on ne peut échapper.

The USSR representative claimed that the conclusions of the majority group of the Atomic Energy Commission meant that the United States would not have to make any sacrifices for several years, but that, during that period, a Commission including Americans would subject other countries to a veritable inquisition covering all possible means of production and the utilization of atomic energy. If such were indeed the result of the conclusions contained in the Commission's reports, then not only the Soviet Union but many other countries as well would have refused to accept them. The implementation of the control of atomic energy must be such as to demand some sort of sacrifice from every country. The fact that control would be applied simultaneously in all countries would provide the necessary guarantee, so that each country would be able to proceed, step by step, to the final stage, the destruction of atomic weapons in those countries where they existed. There should therefore be no disagreement either on the question of principle or on the political question of the order of implementation of the control of atomic energy and the prohibition of atomic weapons.

Nor was there any disagreement as to the final stage to be reached. The USSR representative had agreed with the other members of the Atomic Energy Commission that, in view of the great value of atomic energy for peaceful ends, the word «prohibition» would have to be taken to mean the recovery for peaceful purposes of the potential energy at present contained in the bomb.

There was no disagreement either on the need for control. Mr. Vyshinsky had shown that the USSR representatives had not only accepted the idea of control, but had proposed detailed programmes for such control.

Mr. Rolin saw nothing in the conclusions of the Atomic Energy Commission which might lead to any preponderance of the United States as regards the recruitment of personnel or the functioning of the international control agency. That question might moreover be studied in further detail by the Atomic Energy Commission.

Finally, the USSR representatives were agreed with representatives of other countries on the need of sanctions in cases of violation of undertakings.

The only difference between the Soviet Union and other countries lay in the question of the powers of the proposed control organ. Mr. Vyshinsky, during the 156th plenary meeting had

Le représentant de l'URSS prétend que, aux termes des conclusions de la majorité de la Commission de l'énergie atomique, les États-Unis n'auront à consentir aucun sacrifice pendant plusieurs années, au cours desquelles, au contraire, une Commission comprenant des Américains procédera dans les autres pays à une véritable inquisition sur tous les moyens possibles de production et d'utilisation de l'énergie atomique. M. Rolin relève que si telle était la conséquence des conclusions des rapports de la Commission, non seulement l'Union soviétique, mais également de nombreux autres pays refuseraient de les accepter. La mise en œuvre du contrôle de l'énergie atomique doit être effectuée de manière à exiger de chaque pays quelques sacrifices. Ainsi, ce contrôle lui donnant, par sa simultanéité, la garantie nécessaire, chaque pays pourra, par échelons, aller jusqu'à l'étape finale, qui est, pour ceux qui ont des armes atomiques, la destruction de ces armes. Ni sur la question de principe, ni sur la question politique de l'ordre dans lequel il faut procéder au contrôle de l'énergie atomique et à l'interdiction des armes atomiques, il ne doit donc y avoir désaccord.

M. Rolin ne pense pas non plus qu'il existe de désaccord sur la question du stade final auquel on doit aboutir. Le représentant de l'URSS s'est déclaré d'accord avec les autres membres de la Commission de l'énergie atomique pour reconnaître que, étant donné l'immense valeur de l'énergie atomique utilisée à des fins pacifiques, il fallait comprendre le mot «interdiction» dans le sens de récupération pour l'activité économique pacifique des possibilités d'énergie qui se trouvent actuellement dans la bombe atomique.

Il n'existe pas non plus de désaccord sur la nécessité du contrôle. M. Vychinsky a montré que les représentants de l'URSS ont non seulement accepté l'idée du contrôle, mais ont proposé des programmes détaillés en vue du contrôle.

M. Rolin ne voit rien dans les conclusions de la Commission de l'énergie atomique qui pourrait entraîner une prépondérance quelconque des États-Unis d'Amérique dans le recrutement du personnel ou dans le mode de fonctionnement de l'organisme international. Cette question pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une étude supplémentaire de la part de la Commission de l'énergie atomique.

Enfin, les représentants de l'URSS sont également d'accord, comme ceux des autres pays, sur la nécessité de sanctions dans les cas de violation des engagements.

La seule différence qui sépare l'Union soviétique des autres pays réside, de l'avis du représentant de la Belgique, dans la question des pouvoirs de l'organisme de contrôle. Au cours

said that the powers of that organ were equivalent to real property rights incompatible with the sovereign rights of the various States. That objection appeared to be unfounded both in law and in fact. As Mr. Vyshinsky had admitted at the 145th meeting of the First Committee any international agreement had the effect of limiting sovereignty. The question was whether or not the limitation envisaged by the Atomic Energy Commission was imperative. On that point, Mr. Vyshinsky had tried to prove that it was wrong to conclude, as the Commission had done, that because of the special circumstances of the manufacture of atomic bombs, such exorbitant prerogatives were imperative.

Two common sense observations were sufficient to show the correctness of the Commission's views. Firstly, the critical quantity of nuclear fuel required for causing an explosion was between one and one hundred kilogrammes. The bomb which destroyed Hiroshima did not even contain one hundred kilogrammes of nuclear fuel. According to Mr. Austin, a modern atomic bomb would produce an effect five times that of the Hiroshima bomb, and according to a recent United States report a single raid by two hundred planes carrying atomic bombs could, within a few hours, produce the same results as two years of air bombing during the late war. If, therefore, a few kilogrammes of that new material were enough to produce unprecedented destruction, intermittent control was not sufficient, for it must be possible to give the alarm if even the smallest quantity of the explosive disappeared. It should be remembered, moreover, that it took only a few weeks or months, using only a small apparatus, to manufacture atom bombs from nuclear fuel prepared for peaceful purposes. Thus any leakage might result in the explosion of a bomb within a short period. For that reason, the USSR proposal for periodic inspection of individual factories to take place every month, or every three months, might result in the inspection being too late to afford the necessary security.

The Government of the United States, which had maintained the greatest and most unbounded respect for private enterprise, had done for the atomic weapon what it had never done for any other type of weapon : it had deprived private enterprise of the right to manufacture nuclear fuel. The United States Government would never have decided to nationalize that concern, had it not been vitally necessary for internal security, more so even than for external security,

de la 156^e séance plénière, M. Vychinsky a fait observer que les fonctions de cet organisme équivalaient à un véritable droit de propriété incompatible avec la souveraineté des États. Cette objection ne paraît fondée ni en droit ni en fait. Tout engagement international limite la souveraineté, ainsi que M. Vychinsky l'a d'ailleurs reconnu au cours de la 145^e séance de la Première Commission. La question est de savoir si la limitation proposée par la Commission de l'énergie atomique s'impose ou ne s'impose pas. Sur ce point, M. Vychinsky s'est efforcé de démontrer qu'il était inexact de conclure, comme l'a fait la Commission, que, en raison des modalités spéciales de la fabrication des bombes atomiques, ces droits exorbitants étaient indispensables.

De l'avis de M. Rolin, il suffit de faire deux observations de bon sens pour comprendre la justesse des vues de la Commission. Il rappelle en premier lieu que c'est entre un et cent kilogrammes que se trouve la quantité critique de combustible nucléaire susceptible d'explosion. La bombe qui a détruit Hiroshima ne contenait même pas cent kilogrammes de combustible nucléaire. Or, d'après les déclarations de M. Austin, une bombe atomique moderne produirait cinq fois le résultat de Hiroshima et, selon un écrit américain récent, un seul raid de quelques heures effectué par deux cents avions chargés de bombes atomiques permettrait d'obtenir le résultat de deux années de bombardements aériens pendant la dernière guerre. S'il suffit donc de quelques kilos de cette matière nouvelle pour produire des effets destructeurs sans précédents, un contrôle intermittent n'est pas suffisant car il faut que l'alerte puisse être donnée à la moindre disparition d'une quantité quelconque d'explosif. Il faut, en outre, rappeler que la fabrication de la bombe à partir du combustible nucléaire préparé pour des fins pacifiques ne demande que quelques semaines ou quelques mois et un équipement peu considérable. Si donc une fuite se produit, la bombe peut éclater à bref délai. C'est pourquoi l'inspection périodique, que la délégation de l'URSS propose d'effectuer tous les mois ou tous les trimestres dans une usine déterminée, risque de se produire finalement trop tard pour assurer la sécurité nécessaire.

Le représentant de la Belgique rappelle, d'autre part, que le Gouvernement des États-Unis, qui a conservé le respect le plus total et le plus excessif pour l'industrie privée, a fait pour l'arme atomique ce qu'il n'a jamais fait pour aucun autre armement; il a enlevé à l'industrie privée la fabrication du combustible nucléaire. Jamais le Gouvernement des États-Unis ne se serait décidé à nationaliser ainsi cette entreprise s'il n'y avait pas eu là une nécessité

and had not the authorities reached the conclusion that periodical inspections were not enough, but that continuous supervision was essential.

Such supervision was necessary for international security as well. Thus every country had to choose between the threat of the final destruction of the world by atomic warfare and some sacrifice of its sovereignty. It should be added, in that connexion, that the sacrifice of sovereign rights was by no means as serious as the USSR representative had claimed at the 156th plenary meeting. The USSR representative had declared that the right of property would entail the right to supervise that property, and that that right would be exercised by an international police force; since the said police force would have to defend the property against a national army, it would have to be stronger than that army. So every country would have to accept a monstrous network of foreign military forces.

Such had never been the intention of the Commission. The sole purpose of establishing ownership was to guarantee continuity of control. It was ownership in the interests of the community, and would leave the countries owning mines the profits from the sale of the minerals used. But it was essential for the Atomic Energy Commission to be accountable for the raw materials necessary for the manufacture of nuclear fuel, so as to be in a position to notice the disappearance of any quantity of that raw material immediately. The whole system was nothing but an alarm system designed to go off in case of raw materials being illegally removed or utilized.

It was feared that the Commission might be unduly under United States influence and might show prejudice in the allocation of quotas. Various precautions might be taken to prevent that from happening. But he wished to stress, as the United Kingdom representative had done, that Governments would be prepared to accept limitations of their sovereign rights only in so far as such limitations appeared indispensable, and only against guarantees that they would not be utilized by a foreign country in its own interest.

In one way, they might in the end draw closer to the views of the USSR. Despite the latter's protests, the two problems of atomic energy and conventional armaments had up till now been treated separately; such treatment was justified, to a certain extent, by the fact that the method of manufacturing nuclear fuel necessitated permanent control on the spot, which differed from the control that would be required for the reduc-

vitale pour la sécurité intérieure avant même la sécurité extérieure, et si les autorités n'étaient pas arrivées à la conviction qu'il ne suffisait pas de procéder à des enquêtes périodiques mais qu'il fallait exercer une surveillance continue.

De l'avis de M. Rolin, cette nécessité s'impose également sur le plan de la sécurité internationale. Ainsi, chaque pays a le choix entre demeurer sous la menace de la destruction finale du monde par la guerre atomique ou consentir à un sacrifice de sa souveraineté. Il faut ajouter d'ailleurs que ce sacrifice de souveraineté n'est en rien celui qu'a décrit le représentant de l'URSS au cours de la 156^e séance plénière. Celui-ci a déclaré que le droit de propriété entraînant le droit de surveillance de la propriété, celle-ci sera exercée par une police internationale et que cette police, devant défendre la propriété comme l'armée nationale, devrait être plus forte que l'armée nationale. Ainsi chaque pays devrait accepter un monstrueux échafaudage de forces militaires étrangères.

Le représentant de la Belgique affirme que telle n'a jamais été l'intention de la Commission. L'établissement du droit de propriété n'a qu'un seul but : la continuité de la surveillance. Il s'agit d'une propriété dans l'intérêt de la collectivité, qui laisse aux pays propriétaires des mines le montant des prix de vente des minerais qui seront utilisés. Mais il faut que la Commission de l'énergie atomique soit comptable des matières premières nécessaires à la fabrication du combustible nucléaire, afin qu'elle s'aperçoive immédiatement de toute disparition d'une quantité quelconque de cette matière première. Le système envisagé n'est autre chose qu'un dispositif d'alarme dans le cas où le produit serait illégalement soustrait ou utilisé.

On craint que la Commission ne soit sous l'influence des États-Unis et qu'elle ne se montre pleine de préjugés dans l'allocation des contingents. Diverses précautions peuvent être prises à ce sujet. Mais M. Rolin tient à affirmer, ainsi que l'a fait le représentant du Royaume-Uni, que les Gouvernements ne concéderont des limitations de leur souveraineté que dans la mesure où celles-ci paraîtront indispensables et où des garanties seront prises pour qu'elles ne soient pas utilisées par un pays étranger dans son intérêt propre.

Le représentant de la Belgique fait observer enfin que, sur un point, l'on se rapprochera peut-être finalement des vues de l'URSS. Malgré les protestations de l'Union soviétique on a, jusqu'à présent, séparé le problème de l'énergie atomique de celui des armes de type classique. Cette séparation est justifiée dans une certaine mesure en raison des modalités de la fabrication du combustible nucléaire, qui suppose un

tion of other armaments. Nevertheless he admitted that the two problems were in a sense inseparable, and he for his part understood the view of the USSR delegation, which maintained that it was impossible to agree to a limitation or reduction of armaments until the problem of atomic energy had been settled.

He thought therefore that when the Atomic Energy Commission broke its present deadlock and reached a further state in its work, it would have to work together with the Commission on Conventional Armaments with a view to co-ordinating the destruction of atomic bombs and the reduction of conventional armaments in countries without atom bombs. It was desirable that, in a final conference, those two conventions could be drawn up simultaneously.

He would remind the Committee that the present discussions were only a fresh phase, doubtless the most serious and the last, of an old cause, that of the progressive reduction of armaments. He stressed that the Commission on Conventional Armaments might very profitably study the documents of the League of Nations on that subject; a defeat was often more instructive than a victory, and the defeat of the League of Nations — it was indisputably defeated on the problem of armaments — had left behind it a valuable store of documentation in the form of proposals which had been studied and worked out in detail. Those proposals might today prove a valuable contribution to the work of the Commission on Conventional Armaments. A general reduction of armaments was the first step in the task of achieving peace, not the end of that task. In that respect, the Charter was inferior to the Covenant of the League of Nations.

Finally, he would quote the conclusions reached by Sir Edward Grey, the United Kingdom Secretary of State for Foreign Affairs, in his memoirs: *Twenty-Five Years*, in which he examined the causes of the 1914-1918 war.

«The moral is obvious : it is that great armaments lead inevitably to war... While one nation arms, other nations can tempt it to aggression by remaining defenceless... Each measure taken by one nation is noted and leads to counter-measures by others. The increase of armaments that is intended in each nation to produce consciousness of strength, and a sense of security, does not produce these effects. On the contrary, it produces a consciousness of the strength of other nations and a sense of fear. Fear begets suspicion and distrust and evil

contrôle permanent sur place, différent de ce qui l'on doit envisager pour une réduction éventuelle des autres armements. Cependant, M. Rolin reconnaît que les deux problèmes sont en un sens inséparables et, pour sa part, il comprend le point de vue de la délégation de l'URSS, selon lequel il n'est pas possible de consentir une limitation ou une réduction des armements tant que le problème de l'énergie atomique ne sera pas réglé.

Il pense donc que, lorsque, la Commission de l'énergie atomique sera sortie de l'impasse où elle se trouve et aura poursuivi plus avant ses travaux, elle devra travailler en collaboration avec la Commission des armements de type classique afin de coordonner la destruction des bombes atomiques et la réduction des armements de type classique dans les pays où il n'existe pas de bombe atomique. Il est souhaitable que, dans une conférence finale, ces deux conventions puissent être élaborées parallèlement.

M. Rolin rappelle que les débats actuels ne sont qu'une phase nouvelle, la plus grave et sans doute la dernière, d'une vieille cause, la cause de la réduction progressive des armements. Il souligne que la Commission des armements de type classique pourrait tirer un grand profit de l'étude des documents de la Société des Nations dans ce domaine, car il y a souvent plus à apprendre d'une défaite que d'une victoire, et la défaite de la Société des Nations, incontestable en matière de réduction des armements, a laissé des trésors de propositions étudiées et travaillées jusque dans le détail; celles-ci pourraient être aujourd'hui des éléments précieux pour le succès des travaux de la Commission des armements de type classique. La réduction générale des armements est le premier pas vers l'œuvre de paix et non pas le terme de cette œuvre. A cet égard, la Charte est inférieure au Pacte de la Société des Nations.

M. Rolin cite, en terminant, les conclusions de Sir Edward Grey, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, dans ses mémoires *Twenty-Five Years*, où il examine les causes de la guerre de 1914-1918 :

«La morale est claire : c'est que de grands armements conduisent inévitablement à la guerre. Si une nation arme, les autres nations lui rendent l'agression tentante en demeurant sans défense... Chaque mesure prise par une nation est notée et conduit à des contre-mesures chez les autres. L'accroissement des armements, qui est destiné dans chaque nation à produire un sentiment de puissance, de sécurité, ne produit pas ces effets; il développe la conscience de la puissance des autres États et un sentiment de peur. La peur engendre la suspicion, la défiance et des imagina-

imaginings of all sorts, till each Government feels it would be criminal. . . not to take every precaution. The enormous growth of armaments in Europe, the sense of insecurity and fear caused by them — it was these that made war inevitable. This it seems to me, is. . . the lesson that the present should be learning from the past in the interest of future peace, the warning to be handed on to those who come after us.”

Those words had been written before the era of the atomic bomb, but it was still a fact that only the control of armaments, and not the atomic weapon, could bring security to the United States and the rest of the world.

General ROMULO (Philippines) recalled that, at the end of the debate on atomic energy in the First Committee, the Philippine delegation had welcomed the USSR draft resolution, which seemed to hold out a possibility of compromise on that problem. His delegation had hoped that manifestation of a spirit of reconciliation might lead the great Powers at last to find a common basis for agreement. His delegation regretted that early promise of possible agreement had not been fulfilled.

The text of the draft resolution submitted by the First Committee had not received unanimous approval, as might have been hoped. The Soviet Union draft resolution, proposing the signature of two separate conventions on control and prohibition of the atomic weapon to enter into force simultaneously, represented a considerable advance on the original position taken up by the USSR delegation in the Atomic Energy Commission and the Security Council.

It was only too true, unfortunately, that the debates in the United Nations often resulted in obscuring rather than clarifying the questions under review. The Members of the United Nations themselves were no longer able to distinguish the points on which agreement could be reached, because of the cross-fire of the two opposing ideologies to which the United Nations was subjected. That made it all the more important to seek out all the points on which agreement was possible, and to use them as stepping stones towards further agreements.

Thus, despite the speeches which had been made, careful examination of the Canadian draft resolution showed that it contained at least the premises for a compromise solution, and there-

tions mauvaises de toutes sortes, jusqu'à ce que chaque Gouvernement sente qu'il serait criminel de ne pas prendre toutes les précautions. L'énorme accroissement des armements en Europe, le sentiment d'insécurité et de peur causé par eux, c'est cela qui a rendu la guerre inévitable. Telle est, à mon avis, la . . . leçon que le présent doit retirer du passé dans l'intérêt de la paix future, l'avertissement que nous devons transmettre à ceux qui viendront après nous”.

Ces lignes ont été écrites avant l'ère de la bombe atomique, mais il demeure vrai que, seule, la réglementation des armements, et non pas l'arme atomique, pourrait apporter la sécurité aux États-Unis, comme au reste du monde.

Le général ROMULO (Philippines) rappelle que, à la fin des débats sur la question de l'énergie atomique au sein de la Première Commission, la délégation des Philippines a accueilli avec satisfaction le projet de résolution de l'URSS, qui lui paraissait offrir une possibilité de compromis sur ce problème. Elle espérait que cette manifestation d'un esprit de conciliation amènerait les grandes Puissances à trouver enfin un terrain d'entente. Sa délégation regrette que ces premières promesses de possibilités d'accord se soient évanouies.

Le texte du projet de résolution soumis par la Première Commission n'a pas reçu l'approbation unanime que l'on pouvait espérer. Le général Romulo fait observer cependant que le projet de résolution de l'Union soviétique, dans lequel est proposée la signature de deux conventions distinctes sur le contrôle et l'interdiction de l'arme atomique qui devraient entrer en vigueur simultanément, représente un progrès considérable si on le compare à la position initiale de la délégation de l'URSS au sein de la Commission de l'énergie atomique et du Conseil de sécurité.

Il n'est que trop vrai, malheureusement, que les débats au sein de l'Organisation des Nations Unies ne font souvent qu'aggraver la confusion plutôt qu'élucider les problèmes étudiés. Les Membres des Nations Unies eux-mêmes ne distinguent plus les points sur lesquels l'accord peut s'établir, en raison du feu croisé des deux idéologies adverses auxquelles est soumise l'Organisation. Il est d'autant plus important de rechercher tous les points sur lesquels l'accord peut s'établir et de les utiliser comme des points de départ en vue de nouveaux accords.

C'est ainsi que, malgré les discours qui ont été prononcés, un examen minutieux de la résolution canadienne montre qu'elle contient au moins les prémices d'une solution de compromis

fore, for a possible agreement. The positions of the majority and minority groups in the Atomic Energy Commission were closer to one another at that moment than they had been during the past two years : the USSR had officially accepted the principle of simultaneity of control and prohibition, whereas it had insisted, up till then, on the prior prohibition and destruction of atomic weapons.

The Canadian draft resolution requested the six permanent members of the Atomic Energy Commission to meet together, and also called on the Commission itself to reconvene. It should be pointed out that the USSR draft resolution also recommended that the Security Council and the Atomic Energy Commission continue their work. In fact, the Soviet Union delegation had objected to the suspension of the work of the Commission, and expressed the desire that it should continue its work. The Philippine delegation thought the USSR delegation could at the moment, in accordance with the terms of the Canadian draft resolution, submit its new proposals to the Atomic Energy Commission; discussion there could be on a more technical basis than had been possible in the General Assembly, and the atmosphere would be less heavily laden with political antagonisms.

The Philippine delegation would therefore vote in favour of the Canadian draft resolution.

Colonel HODGSON (Australia) pointed out that the text of the resolution submitted to the General Assembly differed materially on some points from the original text (A/C.1/308) submitted by the Canadian delegation. The Australian delegation had submitted three amendments in the First Committee (A/C.1/313 and A/C.1/336) which had been incorporated in the new text of the Canadian proposal. The first draft of the Canadian resolution, when submitted at the 144th meeting of the First Committee had caused some consternation among the members of that Committee as it provided for the adjournment of the work of the Atomic Energy Commission until agreement had been reached between the six Powers who were permanent members of the Commission. The consequences of that delay might have been regrettable, since in 1947 there were only twelve institutes of atomic research in existence and at the present time there were over twenty. The greater the delay in establishing international control, the greater would be the difficulties.

et, par conséquent, d'une entente possible. Les positions des groupes majoritaire et minoritaire au sein de la Commission de l'énergie atomique sont plus rapprochées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient au cours des deux années écoulées, étant donné que l'URSS a officiellement accepté le principe de la simultanéité du contrôle et de l'interdiction, alors qu'elle insistait jusqu'à présent sur l'interdiction et la destruction préalable des armes atomiques.

Le projet de résolution canadien demande aux six membres permanents de la Commission de l'énergie atomique de se réunir et, de plus, invite la Commission de l'énergie atomique à se réunir de nouveau. Il y a lieu de remarquer que le projet de résolution de l'URSS recommande également au Conseil de sécurité et à la Commission de l'énergie atomique de poursuivre leurs travaux. En fait, la délégation de l'Union soviétique s'était opposée à la suspension des travaux de la Commission de l'énergie atomique et avait exprimé le désir que la Commission poursuive son œuvre. De l'avis de la délégation des Philippines, il serait possible à présent à la délégation de l'URSS, d'après les termes du projet de résolution canadien, de soumettre à la Commission de l'énergie atomique ses nouvelles propositions sur une base plus technique qu'il n'a été possible de le faire au sein de l'Assemblée générale et dans une atmosphère moins lourde d'antagonismes politiques.

La délégation des Philippines votera en faveur du projet de résolution canadien.

Le colonel HODGSON (Australie) fait observer que le texte de la résolution présentée à l'Assemblée diffère de manière importante sur certains points du texte primitif (A/C.1/308) présenté par la délégation canadienne. La délégation de l'Australie, pour sa part, a présenté au sein de la Première Commission trois amendements (A/C.1/313 et A/C.1/336) qui ont été incorporés dans le nouveau texte de la proposition canadienne. M. Hodgson rappelle que lors de la présentation du projet de résolution initial de la délégation canadienne au cours de la 144^e séance de la première Commission, les membres de cette Commission ont éprouvé une véritable consternation, car le projet prévoyait l'ajournement des travaux de la Commission de l'énergie atomique jusqu'à ce qu'un accord ait été atteint entre les six membres permanents de la Commission. La conséquence de ce retard risquait d'être regrettable, si l'on pense qu'en 1947 il n'existait que douze instituts de recherches atomiques et qu'il en existe à présent plus de vingt et que, plus l'on tardera à instituer un contrôle international, plus la chose sera difficile.

It was consequently a matter of satisfaction to the Australian delegation that the text submitted to the Assembly provided for international collaboration in the field of atomic energy as well as for the continuation of the Commission's work. Much important work still remained to be done and the Australian delegation welcomed all the assurances that the work would be continued forthwith.

It was wrong to assume that the conclusions arrived at by the Atomic Energy Commission merely recapitulated the Baruch Plan which was supposed to serve the cause of United States imperialism. No other commission of the United Nations had given more eloquent proof of its devotion to the cause of international relations than had the Atomic Energy Commission.

He was in favour of the first amendment submitted by the Indian delegation since it allowed a certain freedom of action to the six Powers. It might seem that paragraph 1 of the resolution as it now stood meant that the Assembly approved down to the last detail all the principles and provisions contained in those parts of the reports of the Atomic Energy Commission that were specifically mentioned. It had been made clear, however, that such was not the intention of the resolution, and it was in order fully to clarify the point that the representative of India had proposed that the words «in substance» be inserted after the word «Approves».

The Australian delegation consequently hoped that the Assembly would adopt that resolution, whatever its form, provided that it retained, on the one hand, the recommendation that conversations should be held at a high political level, and, on the other, that discussions would be continued within the Commission.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) wished to comment on the statements of various representatives.

First he apologized for not replying to the statement made at the 156th plenary meeting by Mr. Ramadier, the French representative. It was not that he had not given that speech the necessary attention, but he did not think there was enough substance in it to warrant a detailed reply. On the other hand, the statement made by the Canadian representative had been extremely interesting, but had used arguments to which the USSR delegation had already replied.

Mr. Manuilsky thought it essential, however, to deal with Mr. McNeil's statement in greater detail. Mr. McNeil had repudiated the Polish representative's statement, and had taken him

Le représentant de l'Australie constate donc avec satisfaction que le texte proposé à l'Assemblée prévoit une certaine collaboration internationale en matière d'énergie atomique et la poursuite des travaux de la Commission. Beaucoup de sujets importants sont encore à traiter et la délégation de l'Australie accueille avec plaisir toutes les assurances données selon lesquelles les travaux seront repris à bref délai.

Il est inexact de prétendre que les conclusions de la Commission de l'énergie atomique ne font que reprendre le Plan Baruch qui serait destiné à servir l'impérialisme des États-Unis. Aucune autre Commission de l'Organisation des Nations Unies n'a fait preuve de plus de dévouement à la cause internationale que la Commission de l'énergie atomique.

Le colonel Hodgson précise qu'il est en faveur du premier amendement proposé par la délégation de l'Inde, qui permet de donner une certaine liberté d'action aux six Puissances. Il pourrait sembler que le paragraphe 1 de la résolution, dans sa forme actuelle, signifie que l'Assemblée approuve dans les détails tous les principes et dispositions contenus dans les parties des rapports de la Commission de l'énergie atomique qui sont mentionnées. Il a été précisé que tel n'était pas l'esprit de la résolution, et c'est afin d'élucider entièrement la question que le représentant de l'Inde a proposé l'insertion des mots «dans l'ensemble» après le mot «Approuve».

En conséquence, la délégation de l'Australie espère que l'Assemblée adoptera cette résolution sous une forme, quelle qu'elle soit, qui maintienne la recommandation de procéder à des conversations sur un plan politique élevé d'une part et, d'autre part, de poursuivre les discussions au sein de la Commission.

M. MANOUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) désire présenter quelques observations sur les déclarations faites par les différents représentants.

Il s'excuse tout d'abord de ne pas répondre au discours prononcé à la 156^e séance plénière par M. Ramadier, représentant de la France. Ce n'est pas qu'il n'ait pas prêté à cette déclaration l'attention nécessaire, mais il estime que le discours de M. Ramadier n'est pas assez substantiel pour motiver une réponse détaillée. En revanche, l'exposé du représentant du Canada a été fort intéressant, mais il a utilisé des arguments auxquels la délégation de l'URSS avait déjà répondu.

Par contre, M. Manuilsky estime nécessaire de s'arrêter plus en détail à la déclaration de M. McNeil. M. McNeil a rejeté la déclaration du représentant de la Pologne, auquel il reproche

to task for proposing compromises on a question concerning which, according to Mr. McNeil, there was a difference of principle. The position taken by the United Kingdom delegation was indeed very different from that of the USSR delegation, and he proposed to examine certain points raised by Mr. McNeil.

The question of the prohibition of atomic weapons and the establishment of control of atomic energy was of supreme importance for the maintenance of international peace, security and co-operation. The point at issue was by no means a matter of social doctrines, in spite of the attempt made to prove that in the First Committee, or of differences of opinion arising from different doctrines. In Mr. Manuisky's opinion, the main point at issue was the most serious problem of the age — the division of the world into the opposing forces of reaction and war, on the one hand, and peace and progress on the other.

Everyone was aware that there were two different economic systems and two different social doctrines in the world. That had never prevented States which had different economic systems from having commercial relations with one another, or from co-operating in peace and war. There had been war between the United States and Germany despite the fact that they had similar economic systems, whereas the Soviet Union and the United States had worked together during the war, notwithstanding their different economic systems.

Nevertheless, Mr. Bevin, the United Kingdom Secretary of State for Foreign Affairs, and Mr. Austin had tried to question that assertion, at the 144th plenary meeting, and had attempted to open a long discussion on the theory of Marxism. As those representatives were not sufficiently well informed upon the theory, however, their efforts had not been crowned with success, and public opinion had appraised the attempt at its true value and had seen quite clearly that its main purpose had been to shelve the consideration of such vital questions as the prohibition of atomic weapons, and to divert attention from that basic problem.

The enemies of prohibition of the atomic weapon, who were also the advocates of the Baruch Plan, should have given a reply to one essential question: What would be the consequences of the plan for the countries which accepted it? Would those countries be able to remain economically independent? Mr. Manuisky did not think so. There was also the question: To what extent would States which were economically bound and politically enslaved be able to retain their political independence and sovereignty?

de proposer des compromis alors que, de son avis, il existe sur cette question une différence de principe. M. Manouilsky constate qu'en effet la position de la délégation du Royaume-Uni diffère fort de celle de la délégation de l'URSS et il se propose d'examiner certaines des questions traitées par M. McNeil.

Le problème de l'interdiction de l'arme atomique et de l'établissement d'un contrôle de l'énergie atomique est essentiel pour assurer la paix, la sécurité et la coopération internationales. Il ne s'agit nullement d'une question de doctrine sociale, comme on a essayé de le prouver à la Première Commission, ni de divergences de vues provoquées par des doctrines différentes. Pour M. Manouilsky, il s'agit avant tout du problème le plus grave de notre époque, de la division du monde entre les forces de la réaction et de la guerre et les forces du progrès et de la paix.

Chacun sait qu'il existe dans le monde deux systèmes économiques différents et deux doctrines sociales divergentes. Cela n'a nullement empêché des États ayant des systèmes économiques différents d'entretenir des relations commerciales, et de coopérer en temps de paix comme en temps de guerre. Malgré un système économique semblable, la guerre a éclaté entre les États Unis et l'Allemagne. Au contraire, l'Union soviétique et les États Unis, bien qu'ayant des systèmes économiques différents, ont coopéré pendant la guerre.

Cependant, M. Bevin, Ministre des Affaires étrangères du Royaume Uni, et M. Austin ont essayé de mettre en doute cette affirmation et ont tenté, au cours de la 144^e séance plénière, de se livrer à un long débat sur la théorie du marxisme. Mais étant donné que ces représentants n'ont pas une connaissance suffisante de cette théorie, leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès et l'opinion publique a jugé leur tentative à sa juste valeur. Elle a très bien vu en effet que cette tentative visait avant tout à laisser de côté l'examen de questions vitales, telles que l'interdiction de l'arme atomique, et à détourner l'attention de ce problème fondamental.

Les adversaires de l'interdiction de l'arme atomique, qui sont aussi les partisans du plan Baruch, auraient dû répondre à une question essentielle: quelles seraient les conséquences de ce plan pour les pays qui l'accepteraient? Ces pays pourraient-ils être économiquement indépendants? M. Manouilsky ne le pense pas. Il faudrait également se poser la question de savoir dans quelle mesure ces États, liés économiquement, conserveraient leur indépendance politique et leur souveraineté.

In that connexion, Mr. Manuilsky considered that the viewpoint developed by Mr. Rolin was that of a kind of colonial subjection. The Ukrainian Soviet Socialist Republic could not support it. The implementation of the Baruch Plan would place the countries accepting it in a situation strangely reminiscent of that of certain territories which had been occupied during the war, where the occupying Powers had tried to impose by force a state of affairs favourable to their own interests.

He was surprised that there were representatives who could see in that state of affairs the shape of things during the coming centuries, and could declare that the principle of national sovereignty was outmoded. It was clear that in opposing the Baruch Plan the USSR Government was defending not only the interests of its own people but also those of all other peoples against attempts, prompted by United States monopolies, to violate national independence and sovereignty.

Mr. Manuilsky emphasized that the tone which had characterized the discussion of the question was out of place in a subject of such vital importance. There was no need to demonstrate the deadly effect of atomic bombs. It was precisely because of that deadly effect that the USSR had submitted its proposal for the prohibition of atomic weapons. That proposal was an answer to the anguish of civilized humanity and it was that fact which had gained it such wide support from world public opinion.

Two and a half years had passed since the adoption of the General Assembly resolution on atomic energy. Knowledge of atomic energy had been greatly improved. In October 1947, British scientists had published a statement in which they expressed the fear of public opinion in the United Kingdom that that country, in supporting the plan produced by military circles in the United States, might be called upon to act as a shock-absorber with all the resultant consequences. Mr. McNeil should have paid attention to that statement. The same anxiety was expressed by the populations of other European countries. More and more protests were being made against the threat hanging over the people of Europe as a result of the constant brandishing of atomic weapons by the United States. The result would be to increase the number of advocates of peace and of the prohibition of atomic weapons.

The true problem before the First Committee was to define the position of the different States on the question of the prohibition of the atomic weapon and the control of the production of atomic energy, or, to put it shortly, to find out which nations were advocates of peace and which of war. That question and its answer could

A ce propos, M. Manouilsky estime que la thèse développée par M. Rolin est celle d'une sorte d'asservissement colonial. Cette thèse ne saurait avoir l'appui de la République socialiste soviétique d'Ukraine. La mise en vigueur du plan Baruch placerait les pays qui l'accepteraient dans une situation rappelant étrangement celle de certains territoires occupés pendant la guerre, où les Puissances occupantes ont essayé d'imposer par la force un état de choses favorables à leurs intérêts.

M. Manouilsky s'étonne qu'il se trouve des représentants pour voir dans cet ordre de choses l'ordre des siècles à venir et déclarer que le principe de la souveraineté nationale est périmé. Il est évident que le Gouvernement de l'URSS, en s'élevant contre le Plan Baruch, défend, non seulement les intérêts de son propre peuple, mais également ceux de tous les autres peuples contre ces tentatives de violer l'indépendance et la souveraineté nationales des nations, tentatives inspirées par les monopoles américains.

M. Manouilsky fait alors remarquer que le ton qui a caractérisé les débats sur cette question est déplacé lorsqu'il s'agit de questions d'une importance aussi vitale. Nul n'a besoin qu'on lui démontre les effets meurtriers des bombes atomiques. C'est précisément en raison de ces effets que l'URSS a présenté sa proposition visant à interdire l'arme atomique. Cette proposition répond à l'angoisse de l'humanité civilisée, et c'est pourquoi elle jouit de l'appui très large de l'opinion publique du monde entier.

Deux ans et demi se sont écoulés depuis la décision de l'Assemblée générale en matière d'énergie atomique. Les connaissances dans le domaine de l'énergie atomique se sont beaucoup étendues. En octobre 1947, des savants britanniques ont publié une déclaration exprimant la crainte éprouvée par l'opinion publique du Royaume-Uni, de voir ce pays appelé en appuyant le plan des cercles militaires des États-Unis, à jouer le rôle d'un amortisseur, avec toutes les conséquences qui en découleraient. Cette déclaration aurait dû retenir l'attention de M. McNeil. La même inquiétude est exprimée par les populations d'autres pays européens. La menace que les États-Unis font peser sur les peuples européens en brandissant constamment l'arme atomique, provoque des protestations de plus en plus nombreuses. Elle aura pour résultat d'augmenter le nombre des partisans de la paix et de l'interdiction de l'arme atomique.

Le véritable problème que la Première Commission a eu à résoudre consistait à définir la position des différents États sur la question de l'interdiction de cette arme et du contrôle de la production de l'énergie atomique, à connaître en un mot les partisans de la paix et ceux de la guerre. On ne peut s'écarter de cette question

not be evaded, for it was being put to the United Nations by millions of men who had lived through the war and did not want to see another.

Facts had shown, however, that the advocates of war would never dare to defend their position openly, for they knew in advance that they would be condemned by the conscience of the world. The same position prevailed today. With the exception of the United States, not one voice had been raised openly against the proposal for the prohibition of atomic energy, yet attempts were being made to sabotage the proposal by devious means, for example by delaying tactics. Thus the resolution proposed by the majority of Sub-Committee A and adopted by the First Committee no longer even mentioned atomic weapons, despite the fact that all delegations were aware of the General Assembly resolution of 14 December 1946 which provided for the prohibition of atomic weapons. The proposal now submitted to the Assembly represented, therefore, a retreat from the decisions taken on 14 December 1946.

The representatives of the Anglo-American bloc had put an end to the work of the Atomic Energy Commission, and were proposing to leave the consideration of the question to the good offices of the authors of the resolution. They were in no hurry to have the question settled, in fact they were asking for the result of the consultation to be transmitted only in a year's time, at the next session of the General Assembly, the date of which was not even known yet. The United States was using that manoeuvre in an attempt to gain time for the production of atomic weapons, while at the same time trying to deceive world public opinion with regard to the sincerity of its desire for peace. The Indian delegation had tried to effect a compromise whereby the Atomic Energy Commission could resume its work, but that attempt had failed on account of the opposition of General McNaughton and the United States delegation.

In the same way, the Anglo-American bloc, in rejecting the draft resolution submitted by the USSR at the 147th meeting of the First Committee which envisaged two simultaneous conventions, one prohibiting atomic weapons and the other establishing control of atomic energy, had clearly demonstrated that it could not contemplate agreement except on the proposals it was submitting. Yet the Soviet Union proposal disposed of one of the fundamental differences that had separated the USSR and the United States for two and a half years.

That proposal had thrown the representatives of the Anglo-American bloc into a state of con-

ni se dérober à la réponse qui s'impose, car elle est posée à l'Organisation des Nations Unies par des milliers d'hommes qui ont vécu la guerre et ne veulent pas en voir le retour.

Cependant les faits ont montré que les partisans de la guerre n'osent jamais défendre ouvertement leurs positions, car ils savent d'avance que la conscience de tous les peuples les condamnerait. Aujourd'hui, on se trouve en présence de la même situation. Nul, à l'exception de la délégation des États-Unis, ne s'est ouvertement élevé contre la proposition tendant à interdire l'arme atomique, mais on essaie de saboter cette proposition d'une façon détournée, en ayant recours par exemple à des manœuvres dilatoires. C'est ainsi que la résolution proposée par la majorité de la Sous-Commission A et adoptée par la Première Commission ne mentionne même plus l'arme atomique, bien que toutes les délégations connaissent la résolution de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1946, prévoyant l'interdiction de l'arme atomique. C'est pourquoi la proposition soumise maintenant à l'Assemblée constitue un recul par rapport aux décisions prises le 14 décembre 1946.

Les représentants du bloc anglo-américain ont mis fin aux travaux de la Commission de l'énergie atomique et proposent de s'en remettre pour l'examen de cette question aux bons soins des promoteurs de la résolution. Ils n'éprouvent aucune hâte à voir le problème résolu : ils demandent en effet que le résultat de la consultation ne soit transmis que dans un an à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale. Par cette manœuvre, la délégation des États-Unis s'efforce de gagner du temps pour produire des armes atomiques et tente en même temps de leurrer l'opinion publique mondiale sur la sincérité de son désir de paix. La délégation de l'Inde a tenté de réaliser un compromis et de faire en sorte que la Commission de l'énergie atomique puisse reprendre ses travaux ; mais cette tentative a échoué en raison de l'opposition du général McNaughton et de la délégation des États-Unis.

De même, en rejetant le projet de résolution présenté par l'URSS à la 147^e séance de la Première Commission qui prévoyait la simultanéité des deux conventions, l'une interdisant les armes atomiques, l'autre établissant le contrôle de l'énergie atomique, le bloc anglo-américain a clairement démontré qu'il ne peut concevoir d'accord que sur les propositions qu'il présente. La proposition de l'Union soviétique écartait cependant l'une des divergences fondamentales qui, pendant deux ans et demi, ont existé entre l'URSS et les États-Unis.

Cette proposition a jeté le désarroi parmi les représentants du bloc anglo-américain, qui se

fusion; refusing to consider the substance of the new USSR proposals, they had had recourse to arguments about the old differences of opinion concerning the establishment of control of atomic energy. World opinion would not be deceived, however; it would recognize the desire of the Anglo-American bloc to oppose any possibility of agreement and thus to prevent the prohibition of atomic weapons and any workable and coherent control.

The representatives of the Anglo-American bloc had given other examples of bad faith. They had, for instance, tried to revive the old dispute concerning the different stages of control of the production of atomic energy; General McNaughton had striven to demonstrate the absolute necessity of establishing control from the very first stage of production, as though that question was still a matter of contention and as though the USSR had not already agreed on the matter.

The Canadian representative, Mr. Chevrier, had stated at the 162nd meeting of the First Committee that the USSR Government was proposing to establish control only at the last stage of production of atomic energy, namely, that of the preparation of bombs. That statement was false, and the Canadian representative's manoeuvre was moreover exposed when reference was made to the text of the USSR proposals of 11 June 1947.¹

Quoting that text, Mr. Manuisky pointed out that the Soviet Union proposal had been to establish control of atomic energy at every stage of its production.

He went on to consider certain criticisms which had been directed at the USSR delegation.

It was said that the Soviet Union wanted to evade all control, and that, even if it ratified the convention prohibiting atomic weapons, it would not fulfil the obligations it had assumed. Mr. Manuisky did not wish to dwell on an assertion made in such bad faith; the USSR proposal of 11 June 1947 contained a clear definition of the international control organ, its powers and its mandate.

It had likewise been asserted that the Soviet Union was opposed to the imposition of sanctions against countries which violated those conventions. There was absolutely no basis for that accusation; but, in view of the fact that it was made so often, he thought it necessary to define the standpoint taken by the USSR once again.

refusant à examiner le fond des nouvelles propositions de l'URSS, ont alors eu recours à des arguments concernant les anciennes divergences sur l'établissement du contrôle de l'énergie atomique. L'opinion mondiale ne s'y trompera pas, elle y verra le désir du bloc anglo-américain de s'opposer à toute possibilité d'accord et d'empêcher ainsi l'interdiction de l'arme atomique et tout un contrôle viable et cohérent.

Les représentants du bloc anglo-américain ont donné d'autres exemples de mauvaise foi. C'est ainsi qu'ils se sont efforcés de ranimer la vieille querelle concernant les différents stades du contrôle de la production de l'énergie atomique. Ainsi le général McNaughton s'est efforcé de démontrer la nécessité inéluctable de l'établissement du contrôle à partir de la première phase de la production, comme si cette question était encore litigieuse et comme si l'URSS n'avait pas déjà donné son accord à ce sujet.

Le représentant du Canada, M. Chevrier, a déclaré au cours de la 162^e séance de la Première Commission que le Gouvernement de l'URSS proposait d'établir le contrôle seulement à partir de la dernière phase de la production de l'énergie atomique, c'est-à-dire celle de la fabrication des bombes. Cela est faux, et d'ailleurs la manoeuvre du représentant du Canada a été mise en évidence lorsqu'on l'a renvoyé aux textes des propositions de l'URSS présentées le 11 juin 1947¹.

M. Manouïlsky cite ce texte en faisant ressortir que la proposition de l'Union soviétique tendait à instituer le contrôle de l'énergie atomique à tous les stades de sa production.

Il passe ensuite à l'examen de certaines critiques dont la délégation de l'URSS a été l'objet.

On a dit que l'Union soviétique voulait se soustraire à tout contrôle et que, même si elle ratifiait la convention sur l'interdiction de l'arme atomique, elle ne remplirait pas les obligations qu'elle aurait assumées. M. Manuisky ne veut pas s'arrêter à une assertion d'une mauvaise foi aussi évidente, car la proposition du 11 juin 1947 faite par l'URSS définit clairement l'organisme international de contrôle, ses pouvoirs et son mandat.

On a de même affirmé que l'Union soviétique s'opposait à ce que des sanctions soient prises contre les pays qui violeraient ces conventions. M. Manuisky souligne que cette critique est dénuée de tout fondement, mais, étant donné qu'elle est répétée si souvent, il juge nécessaire de définir une fois de plus la position de principe de l'URSS.

¹ See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, Second Report to the Security Council, page 88.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, deuxième rapport au Conseil de sécurité, page 88.

He recalled firstly that, on 5 April 1948,¹ the Soviet Union representative on the Atomic Energy Commission had stated that he was in no way opposed to severe sanctions being imposed against countries which violated those conventions; but that he considered that such sanctions should be taken by the Security Council in conformance with the Charter.

It was only the Security Council, in fact, which was entitled to impose sanctions; and any attempt to detract from its authority in that respect was doomed to failure. Organs subordinated to the Security Council could not have powers more extensive than those of the Council itself; that would be contrary to the Charter. Similarly, the control organ could not have powers such as to give it ascendancy over the United Nations itself and all States, and allow it to impose its will on the various countries.

Assertions that the unanimity rule might stand in the way of control and inspection, were, in the opinion of Mr. Manuilsky, merely an attempt to sidetrack the issue, so as to avoid making a frank and final decision on the main problem of the prohibition of atomic weapons.

The principle of unanimity, proclaimed in Article 27 of the Charter, and applying to the Security Council, should also apply to decisions taken when the commission for control of atomic energy was set up. But once that commission was set up, its work would be governed by principles drawn up by the Security Council. Thus, it would be wrong to say that by invoking the right of the veto, a Power might oppose the carrying out of measures of control.

The attacks against the unanimity rule had only one aim : to disrupt peaceful co-operation between the five permanent members of the Security Council. The opponents of prohibition of atomic weapons were against such co-operation, and were employing all methods to bring about a position such as to leave them free to manufacture and utilize atomic weapons without reference either to the Charter or to existing international conventions on war.

It was evident that the supporters of an uncontrolled armaments race wished to discredit all the conventions already in existence, and to violate international agreements recognized throughout the world. All such diversion tactics were the work of the Anglo-American bloc, and were designed to cloak the true aims of that bloc. It was clear that the ruling circles

Il rappelle tout d'abord que, le 5 avril 1948¹, le représentant de l'Union soviétique à la Commission de l'énergie atomique a déclaré qu'il n'était nullement opposé à ce que des sanctions sévères soient prises contre les pays qui violeraient ces conventions, mais qu'il estimait que ces sanctions devaient être prises par le Conseil de sécurité conformément à la Charte.

En effet, seul le Conseil de sécurité a le droit de prendre des sanctions et toute tentative de minimiser son rôle à cet égard est vouée à l'échec. Des organes qui dépendent du Conseil de sécurité ne peuvent avoir des pouvoirs plus étendus que ce Conseil; cela serait contraire à la Charte. De même on ne peut donner à l'organisme de contrôle des pouvoirs qui lui permettraient d'avoir le pas sur l'Organisation des Nations Unies elle-même et sur tous les États, et d'imposer sa volonté aux différents pays.

Dans les assertions selon lesquelles la règle de l'unanimité peut empêcher le contrôle et l'inspection, M. Manouïlsky voit uniquement une manœuvre visant à déplacer le problème pour éviter d'avoir à se prononcer d'une façon franche et définitive sur la question essentielle de l'interdiction de l'arme atomique.

Le principe de l'unanimité, énoncé dans l'article 27 de la Charte, qui intéresse le Conseil de sécurité, devra s'appliquer également aux décisions qui seront prises lors de l'établissement de la commission chargée de contrôler l'arme atomique. Mais une fois cette commission créée, ses travaux seront régis par le règlement élaboré pour elle par le Conseil de sécurité. Tel est l'état de la question. On ne saurait donc dire qu'une Puissance, en recourant au droit de veto, pourra s'opposer à l'exécution des mesures de contrôle.

Les attaques menées contre le principe de l'unanimité n'ont qu'un but : détruire la coopération pacifique des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Les adversaires de l'interdiction de l'arme atomique sont opposés à cette coopération et s'efforcent par tous les moyens de créer un état de choses qui leur laisserait toute liberté de fabriquer des armes atomiques et de les utiliser sans tenir compte ni de la Charte, ni des conventions internationales en vigueur concernant la guerre.

Il est évident que les partisans d'une course effrénée aux armements désirent jeter le discrédit sur toutes les conventions déjà existantes et violer les accords internationaux reconnus dans le monde entier. Toutes ces manœuvres de diversion sont le fait du bloc anglo-américain; elles sont destinées à masquer les véritables aspirations de ce bloc. Il est clair que les cercles dirigeants des

¹ See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, Third Report to the Security Council, page 49.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, troisième rapport du Conseil de sécurité, page 49.

in the United States did not want prohibition of atomic weapons. The manufacture of atomic weapons was continuing, and the United States delegation was trying to defend the policy of unrestricted production of atomic weapons by throwing the responsibility on to the real defenders of peace.

The United States delegation had declared that it had been among the promoters of the resolution of the General Assembly of 24 January 1946, but the reasons for its attitude were now clear. The financial monopolies in the United States, operating under the cover of the United Nations, had tried to utilize that great discovery of science for their own selfish interests. They did not want international control over atomic energy. Their aim was that they themselves should control its production and use it for purely military purposes. When that plan of the United States financial trusts had come up against the opposition of States inspired by a real desire to prohibit atomic weapons, the representatives of the United States had set out to sabotage the work of the Atomic Energy Commission, which they regarded as a useless organization.

Similarly, the representatives of the Anglo-American countries had alluded to the scientific conclusions of the first report of the Atomic Energy Commission; according to those conclusions, the plan to be adopted was the United States control plan. According to that plan, certain States would have to sacrifice part of their national sovereignty; but those States did not include the United States, which, on the contrary, would be strengthening its own position. Moreover, facts had shown the doubtful value of those so-called scientific conclusions. In fact, it was clear, from the declaration made by President Truman on 24 July 1948, that atomic energy was being used in the United States exclusively for military purposes. It was thus obvious that the assertion that the United States control plan was capable of preventing the use of atomic energy for purely military purposes was completely at variance with the facts.

Mr. Manuilsky next recalled that Mr. McNeil had claimed to be speaking on behalf of the majority. The alleged minority represented more than 250 million people in eastern Europe, i. e. a population equal to that of the Latin-American countries and the United States together. If a free vote were taken in all countries, and the people were asked to indicate the supporters and the opponents of atomic weapons, it would be seen immediately where the minority lay. In fact the supporters of peace, in defending the principle of prohibition of atomic

États-Unis ne veulent pas d'une interdiction de l'arme atomique. La fabrication des armes atomiques se poursuit et la délégation des États-Unis essaie de défendre cette politique de production effrénée des armes atomiques en rendant les véritables défenseurs de la paix responsables de cet état de choses.

La délégation des États-Unis a déclaré qu'elle était parmi les promoteurs de la résolution de l'Assemblée générale du 24 janvier 1946; mais c'est maintenant que l'on peut voir clairement les raisons qui ont motivé son attitude. Les monopoles financiers des États-Unis, agissant sous le couvert de l'Organisation des Nations Unies, se sont efforcés de mettre cette grande découverte de la science au service de leurs intérêts égoïstes. Ils ne désirent pas un contrôle international de l'énergie atomique. Ce qu'ils veulent, c'est assurer eux-mêmes le contrôle de cette production et son utilisation à des fins purement militaires. Lorsque ce plan des trusts financiers des États-Unis s'est heurté à l'opposition des États pénétrés d'un véritable désir d'interdire l'arme atomique, les représentants des États-Unis ont entrepris de saboter les travaux de la Commission de l'énergie atomique, devenue à leurs yeux un instrument sans valeur.

De même, les représentants des pays anglo-américains ont fait allusion aux conclusions scientifiques du Premier rapport de la Commission de l'énergie atomique, selon lequel le plan qu'il apparaît nécessaire de mettre en œuvre est le plan de contrôle des États-Unis. Certains États doivent, selon ce plan, sacrifier une partie de leur souveraineté nationale; mais ce ne serait pas le cas des États-Unis qui, au contraire, renforceraient leur position prédominante. D'ailleurs, les faits prouvent le peu de valeur de ces conclusions prétendues scientifiques. En effet, aux États-Unis, l'énergie atomique est utilisée à des fins exclusivement capitalistes, ainsi qu'il ressort des déclarations du Président Truman en date du 24 juillet 1948. Il est donc évident que l'assertion selon laquelle seul le plan de contrôle des États-Unis pourrait empêcher l'utilisation de l'énergie atomique à des fins exclusivement militaires est dénuée de tout fondement.

M. Manuilsky rappelle alors que M. McNeil a déclaré parler au nom de la majorité. M. Manuilsky constate que la prétendue minorité représente plus de 250 millions d'individus en Europe orientale, c'est-à-dire une population équivalente à celle des pays de l'Amérique latine et des États-Unis réunis. Si l'on procédait dans tous les pays à un referendum libre demandant aux populations de désigner les partisans et les adversaires de l'arme atomique, on verrait immédiatement où se trouve la minorité. En effet, les partisans de la paix, en défendant le principe de

weapons, were expressing the aspirations of all humanity.

General McNaughton had alluded to the fourteen nations which, he said, belonged to that alleged majority. Mr. Manuisky would like to know what basis General McNaughton had when he spoke of public opinion in those fourteen countries. Referring to an enquiry which had been held in the United States on the subject of whether the United States really desired the establishment of control over atomic energy, Mr. Manuisky recalled that, despite the intensive propaganda conducted in the United States in favour of the United States plan, 30 per cent of those questioned had said they knew nothing about the problem. It would also be interesting to know what the state of public opinion was in those of the fourteen countries where the population was predominantly illiterate.

For all those reasons, Mr. Manuisky declared that the delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic would vote against the resolution proposed by the majority of the First Committee; his delegation was convinced that that resolution would in no way solve the problem of atomic energy.

But there was a solution, The Ukrainian SSR delegation thought it lay in the continuation of the work of the Atomic Energy Commission, and would point out, in that connexion, that the USSR resolution should be seriously studied. The delegation would vote in favour of it.

The PRESIDENT stated that the USSR representative had asked that the draft resolution contained in document A/C.1/310, which had been submitted to the First Committee, should be formally put to the vote in the Assembly. He therefore put that resolution to the vote first.

A vote was taken by roll-call, as follows :

Norway, having being drawn by lot by the President, voted first.

In favour : Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia.

Against : Norway, Panama, Paraguay, Peru, Philippines, Saudi Arabia, Sweden, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Yemen, Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Burma, Canada, Chile, China, Colombia, Cuba, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, France, Greece, Haiti, Honduras, Lebanon,

l'interdiction de l'arme atomique, répondent aux aspirations de l'humanité tout entière.

Le général McNaughton fait allusion aux quatorze nations qui, a-t-il dit, soutiennent cette prétendue majorité. M. Manuisky voudrait connaître les raisons sur lesquelles le général McNaughton se fonde pour parler de l'opinion publique de ces quatorze pays. Faisant état d'une enquête qui a eu lieu aux États-Unis sur la question de savoir si les États-Unis veulent réellement l'établissement d'un contrôle de l'énergie atomique, M. Manuisky rappelle que, malgré l'intense propagande menée dans ce pays en faveur du plan américain, 30 p. 100 des personnes interrogées ont déclaré n'en rien savoir. M. Manuisky souligne qu'il serait également intéressant de savoir quelle est l'opinion publique dans ceux des quatorze pays où la population est en majorité analphabète.

Pour toutes ces raisons, M. Manuisky déclare que la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine votera contre le projet de résolution proposé par la majorité de la Première Commission, car cette délégation est convaincue que ce projet n'apporte au problème de l'énergie atomique aucune solution.

Cette solution existe. La délégation de la RSS d'Ukraine la voit dans la continuation des travaux de la Commission de l'énergie atomique et signale à ce propos que la proposition de l'URSS devrait faire l'objet d'une étude sérieuse. En conclusion, M. Manuisky déclare que sa délégation votera en faveur du projet de résolution de l'Union soviétique.

Le PRÉSIDENT déclare que le représentant de l'URSS a demandé que le projet de résolution soumis à la Première Commission sous la cote A/C.1/310 fasse l'objet d'un vote formel au sein de l'Assemblée. En conséquence il le met aux voix en premier lieu.

Il est procédé au vote par appel nominal :

L'appel commence par la Norvège, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie.

Votent contre : Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Arabie saoudite, Suède, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Yémen, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Birmanie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Équateur, Égypte, France, Grèce, Haïti, Honduras, Liban,

Liberia, Luxembourg, Mexico, Netherlands, New Zealand, Nicaragua.

Abstaining : Venezuela, Afghanistan, Ethiopia, India, Iran.

The resolution was rejected by 40 votes to 6, with 5 abstentions.

The PRESIDENT then put to the vote the Indian amendment (A/700) to the draft resolution recommended by the First Committee. He first put to the vote the first paragraph of that amendment.

A vote was taken by roll-call, as follows :

Egypt, having been drawn by lot by the President, voted first.

In favour : Ethiopia, India, Syria, Venezuela, Afghanistan, Australia, Belgium, China, Ecuador.

Against : Haiti, Honduras, Netherlands, Nicaragua, Norway, Saudi Arabia, Sweden, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United States of America, Argentina, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Canada, Czechoslovakia, Denmark.

Abstaining : Egypt, France, Grèce, Lebanon, Liberia, Luxembourg, Mexico, New Zealand, Panama, Paraguay, Peru, Philippines, Poland, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, Uruguay, Yemen, Yugoslavia, Bolivia, Brazil, Burma, Chile, Colombia, Cuba, Dominican Republic.

The first paragraph was rejected by 15 votes to 9, with 26 abstentions.

The PRESIDENT put to the vote the second paragraph of the Indian amendment.

A vote was taken by roll-call, as follows :

Mexico, having been drawn by lot by the President, voted first.

In favour : Syria, Venezuela, Belgium, Ecuador, India.

Against : Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Paraguay, Saudi Arabia, Sweden, Turkey, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of South Africa, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Argentina, Bolivia, Brazil, Burma, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Canada, Chile, Colombia, Cuba, Czechoslovakia, Denmark, Dominican Republic, Greece, Haiti, Honduras, Lebanon, Luxembourg.

Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua.

S'abstiennent : Venezuela, Afghanistan, Ethiopie, Inde, Iran.

Par 40 voix contre 6, avec 5 abstentions, la résolution est rejetée.

Le PRÉSIDENT met ensuite aux voix l'amendement de l'Inde (A/700) au projet de résolution soumis par la Première Commission. Il met d'abord aux voix le premier paragraphe de cet amendement.

Il est procédé au vote par appel nominal :

L'appel commence par l'Égypte, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Ethiopie, Inde, Syrie, Venezuela, Afghanistan, Australie, Belgique, Chine, Equateur.

Votent contre : Haïti, Honduras, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Arabie saoudite, Suède, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, États-Unis d'Amérique, Argentine, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Tchécoslovaquie, Danemark.

S'abstiennent : Égypte, France, Grèce, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Uruguay, Yémen, Yougoslavie, Bolivie, Brésil, Birmanie, Chili, Colombie, Cuba, République Dominicaine.

Par 15 voix contre 9, avec 26 abstentions, le premier paragraphe est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le second paragraphe de l'amendement de l'Inde.

Il est procédé au vote par appel nominal :

L'appel commence par le Mexique, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Syrie, Venezuela, Belgique, Equateur, Inde.

Votent contre : Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Paraguay, Arabie saoudite, Suède, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union Sud-Africaine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Argentine, Bolivie, Brésil, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Chili, Colombie, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, République Dominicaine, Grèce, Haïti, Honduras, Liban, Luxembourg.

Abstaining : Mexico, Panama, Peru, Philippines, Poland, Yemen, Yugoslavia, Afghanistan, Australia, China, Egypt, Ethiopia, France, Iran, Liberia.

The second paragraph was rejected by 31 votes to 5, with 15 abstentions.

The PRESIDENT put to the vote the text of the draft resolution submitted by the First Committee (A/690).

The resolution was adopted by 40 votes to 6, with 4 abstentions.

The meeting rose at 7.50 p. m.

HUNDRED AND FIFTY-EIGHTH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Monday,
15 November 1948, at 11.30 a.m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

59. Establishment of an *ad hoc* political committee : report of the General Committee (A/715)

The PRESIDENT read the report of the General Committee relating to the establishment of an *ad hoc* political committee and to the question of referring to that committee some of the items on the agenda of the First Committee. If that report were adopted, the following questions would remain on the agenda of the First Committee :

The problem of the independence of Korea.

Treatment of Indians in the Union of South Africa.

Question of Franco Spain.

Question of the disposal of the former Italian colonies.

Palestine. Progress report of the United Nations Mediator on Palestine.

The object of referring the six questions enumerated in the General Committee's report to an *ad hoc* committee was to permit the First Committee to conclude its work on the date arranged.

Mr. ARCE (Argentina) regretted the establishment of an *ad hoc* committee. It would be difficult for the small countries, who had few members on their delegations, to be represented on the *ad hoc* committee. Such would not, of course, be the case for the great Powers, whose delegations were much larger. Although the

S'abstiennent : Mexique, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Australie, Chine, Egypte, Ethiopie, France, Iran, Libéria.

Par 31 voix contre 5, avec 15 abstentions, le second paragraphe est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le texte du projet de résolution soumis par la Première Commission (A/690).

Par 40 voix contre 6, avec 4 abstentions, la résolution est adoptée.

La séance est levée à 19 h. 50.

CENT-CINQUANTE-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le lundi 15 novembre 1948, à 11 h. 30.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

59. Création d'une commission poli- tique spéciale : rapport du Bureau (A/715)

Le PRÉSIDENT donne lecture du rapport du Bureau relatif à la création d'une commission politique spéciale et au renvoi à cette Commission d'un certain nombre de points de l'ordre du jour de la Première Commission. Il précise que, si ce rapport était adopté, les questions suivantes resteraient à l'ordre du jour de la Première Commission :

Question de l'indépendance de la Corée.
Traitement des Hindous établis dans l'Union Sud-Africaine.

Question de l'Espagne franquiste.

Question du sort des anciennes colonies italiennes.

Palestine. Rapport intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine.

Le renvoi à une Commission spéciale des six questions énumérées dans le rapport du Bureau a pour but de permettre à la Première Commission de terminer ses travaux à la date prévue.

M. ARCE (Argentine) déplore la création d'une Commission spéciale. En effet, il sera difficile aux petits pays, dont les délégations sont peu nombreuses, de se faire représenter à cette commission spéciale. Ce ne sera naturellement pas le cas pour les grandes Puissances, dont les délégations sont beaucoup plus nombreuses. Si